



Direction Territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne  
Bureau d'Etudes  
11 C Rue René Char  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.76.88.23  
Fax : 03.80.76.88.49

## SITE NATURA 2000 n°75 FR 2100320

# FORÊT D'HARREVILLE-LES-CHANTEURS

### DOCUMENT D'OBJECTIFS

### TOME 2 : OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION



## SOMMAIRE

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU SITE

<b>A. RAPPEL DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE.....</b>	<b>5</b>
PRESENTATION DES HABITATS NATURELS DU SITE .....	5
<i>A.1. Rappels des habitats d'intérêt communautaire .....</i>	<i>5</i>
<i>A.1.1. Répartition des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	<i>6</i>
<i>A.1.2. Caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire et recommandations .....</i>	<i>6</i>
<i>A.1.3. Etat de conservation des habitats.....</i>	<i>6</i>
A.2. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	8
<i>A.2.1. Exigences des espèces d'intérêt communautaire et recommandations .....</i>	<i>9</i>
A.2.1.1. Espèces de la flore d'intérêt communautaire : .....	9
A.2.1.2. Espèces de la faune d'intérêt communautaire : .....	9
<i>A.2.2. Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire : .....</i>	<i>9</i>
A.2.2.1. Etat de conservation de la flore : .....	9
A.2.2.2. Etat de conservation de la faune : .....	10
A.3 PRESENTATION DES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DES FORETS COMMUNALES DU SITE.....	11
A.4. INCIDENCE DE FUTURS PROJETS SUR LE SITE.....	13
A.5. HIERARCHISATION DES ENJEUX BIOLOGIQUES SUR LE SITE.....	13
<b>B. ORIENTATION DE GESTION.....</b>	<b>15</b>
B.1. IDENTIFICATION DES ENTITES DE GESTION.....	15
B.2. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION .....	15
<i>B.2.1. Objectifs généraux .....</i>	<i>16</i>
<i>B.2.2. Objectifs spécialisés par entité de gestion .....</i>	<i>16</i>
<i>B.2.3. Objectifs transversaux.....</i>	<i>16</i>
<i>B.2.4. Cohérence avec le document d'objectifs de la ZPS du Bassigny (Haute-Marne).....</i>	<i>16</i>
Objectif A : Amélioration et entretien .....	17
des milieux forestiers .....	17
Objectif B : Restauration de la dynamique.....	18
des milieux ouverts .....	18
Objectif C : Maintien et restauration des milieux aquatiques et des milieux humides .....	19
Objectif D : Entretien de la prairie de fauche .....	20
Objectifs transversaux : .....	21
Partie1 : Inventaires et suivis.....	21
Objectifs transversaux : .....	22
Partie 2 : Fonctionnement intégré du site .....	22
<b>C. MESURES DE GESTION DU SITE .....</b>	<b>23</b>
<i>C.1. Définition des mesures.....</i>	<i>23</i>
<i>C.2. Liste des mesures .....</i>	<i>23</i>
<b>D. PROGRAMME D' ACTIONS.....</b>	<b>24</b>
A1 : Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers selon une logique non productive .....	25
A2 : Transformation progressive des peuplements résineux au profit des essences feuillues .....	27
A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif .....	29
A4 : Mise en place d'un réseau d'arbres à cavités .....	31
et de bois sénescents.....	31
B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts .....	33
C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation .....	35
(à destination de la Meuse et des habitats associés) .....	35
C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles .....	37
C3 : Elimination ou limitation d'une espèce végétale indésirable .....	39
D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation minérale sur prairie remarquable.....	41
E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire .....	43
E2 : Inventaire de l'avifaune .....	44
E3 : Inventaire des Chiroptères .....	45
E4 : Inventaire des Amphibiens et Reptiles.....	46
E5 : Inventaire des Lépidoptères .....	47
F1 : Mettre en cohérence les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire.....	48
avec le Document d'Objectifs .....	48
F2 : Modifier les limites du site.....	49

G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site.....	53
H1 : Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le Document d'objectifs.....	54
I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre.....	55
du Document d'objectifs sur le site.....	55
<b>E TABLEAUX DE SYNTHESE ET CALENDRIER.....</b>	<b>57</b>
E.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES, DES PRIORITES D'ACTION PAR ENTITE DE GESTION.....	57
E.2 TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR ENTITE DE GESTION ET PAR MESURE.....	59
E.3 PROGRAMMATION INDICATIVE.....	60
<b>ANNEXE : CARTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>62</b>

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SITE  
« FORÊT D'HARREVILLE-LES-CHANTEURS »

**Code :** FR2100320

**Région biogéographique :** Continentale

**Région :** Champagne-Ardenne

**Départements :** Haute-Marne et Vosges

**Nom :** Forêt d'Harréville-les-Chanteurs

**Date de proposition comme SIC :** 03/1999

**Surface :** 431,06 ha\*

**Trois communes concernées :** Goncourt, Harréville-les-Chanteurs (Haute-Marne) et Bazoilles-sur-Marne (Vosges).

**ZNIEFF concernées :** 210000632 de type I (Haute-Marne)

410008854 de type I (Vosges)

**Description :** la forêt d'Harréville-les-Chanteurs est une forêt remarquable présentant l'un des sites les plus typiques et les plus développés du *Tilio-Acerion* de toute la Haute-Marne. Elle comprend de belles hêtraies-chênaies et de vastes falaises calcaires.

\* Surface calculée par SIG sur la base du périmètre de site de la DREAL

Maître d'ouvrage : MEDDE – DREAL de Champagne-Ardenne.

Opérateur : OFFICE NATIONAL DES FORETS - Bureau d'études Bourgogne Champagne-Ardenne

Rédaction du DOCOB : - Delphine PIERRAT et Mirham BLIN : Etudes écologique et socio-économique.

- Dominique ZABINSKI : Objectifs et mesures de gestion.

Contribution, relecture : Michel ALZINGRE, Vincent GODREAU.

Cartographie : Valentin DURINCK.

## A. RAPPEL DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE

### Présentation des habitats naturels du site

Le profil de la forêt d'Harréville-les-Chanteurs se caractérise par la **hêtraie neutrocline à Mélique des bois**, parfois orientée vers des faciès secondaires composés par les **chênaies-charmaies** et **frênaies-chênaies collinéennes de Bourgogne** ou transformée par plantations d'Épicéas et de Pins.. Les pentes abruptes sont fréquemment colonisées par des **tillaies sèches** et/ou des **tillaies-érablaies à Scolopendre** en remarquable état de conservation. Des **falaises calcaires** dominent certaines de ces pentes et ajoutent de la diversité aux milieux. Une **source incrustante à formation de tuf** est présente dans la partie sud du site.

L'ensemble du site est traversé du Sud au Nord par la Meuse, entourée de **prairies mésophiles pâturées** et de **prairies de fauche de l'Arrhenaterion**. Le cours d'eau présente dans son lit mineur deux types de végétation : une **végétation eutrophe** et une **végétation oligotrophe riche en calcaire**, et sur ses rives **diverses communautés d'hélophytes** et une **ripsylve diversifiée en composition et structure**

### A.1. Rappels des habitats d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous indique les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.  
Les habitats d'intérêt communautaire **prioritaires figurent en rouge.**

Habitats de l'Union européenne	Types d'habitat	Code Corine-Biotopes	Code NATURA 2000	Surface	% dans le site
<b>Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médioeuropéennes du <i>Carpinion betuli</i></b>	Chênaie-charmaie collinéenne de Bourgogne	41.24	<b>9160</b>	<b>42,01 ha</b>	<b>10%</b>
<b>Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i></b>	Hêtraie à Dentaire	41.133	<b>9130</b>	<b>106,43 ha</b>	<b>25%</b>
	Hêtraie neutrocline à Mélique des bois	41.131			
<b>Hêtraies calcicoles du <i>Cephalanthero-Fagion</i></b>	Hêtraie à Carex	41.161	<b>9150</b>	<b>2,56 ha</b>	<b>0%</b>
<b>Forêts de ravins du <i>Tilio-Acerion</i></b>	<b>Forêt de ravin à frêne et érable sycamore</b>	41.41	<b>9180</b>	<b>31,09 ha</b>	<b>7%</b>
	<b>Forêt thermophile de Tilleuls</b>	41.45			
<b>Formation herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</b>	Pelouses du <i>Mesobromion</i>	34.3227	<b>6210</b>	<b>Incluses en mosaïque dans les 0,82 ha de pelouses et fruticées</b>	<b>0%</b>
	Pelouses du <i>Xerobromion</i>	34.3325			
<b>Forêts alluviales résiduelles</b>	<b>Frênaies érablaies des rivières à eaux vives sur calcaire</b>	44.3	<b>91EO</b>	<b>Incluses dans les 7,71 ha de ripsylve</b>	<b>2%</b>
<b>Végétation Chasmophytique des pentes rocheuses calcaires</b>	Falaise calcaire ensoleillée et falaise mésotherme	62.15	<b>8210</b>	-	<b>0%</b>
	Falaise calcaire médio-européenne à Fougères	62.152			
<b>Pelouses mésophiles</b>	Prairies de fauche de plaine médio-européenne	38.22	<b>6510</b>	<b>19,75 ha</b>	<b>5%</b>

<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</b>	Sources incrustantes à traversins	54.122	<b>7220</b>	<b>0,28 ha</b>	<b>0%</b>
<b>Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies</b>	Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire	24.42	<b>3260</b>	<b>Incluse dans les 10,31 ha de la Meuse</b>	<b>2%</b>
	Végétation des rivières eutrophes	24.44			
<b>Mégaphorbiaies eutrophes</b>	Formations herbacées riveraines mixtes	37.715	<b>6430</b>		
	Total surface des habitats d'intérêt communautaire			<b>220,96 ha</b>	<b>51%</b>

### A.1.1. Répartition des habitats d'intérêt communautaire

Voir la cartographie en annexe.

### A.1.2. Caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire et recommandations

Tous les habitats d'intérêt communautaire font l'objet d'une fiche descriptive en annexe F du tome 1, présentant les spécificités de l'habitat (contextes géomorphologiques et stationnels, composition floristique, positionnement phytosociologique), la dynamique et l'état de conservation de l'habitat (dynamique végétale, état de conservation, valeur biologique) et ses principes de gestion durable.

### A.1.3. Etat de conservation des habitats

#### ▪ **Chênaies-Charmaies subatlantiques :**

##### **Chênaie-charmaie collinéenne de Bourgogne :**

Bon état de conservation.

Habitat de bas de versant (pente peu prononcée, bilan hydrique favorable par apport d'eau du bassin versant et texture limono-argileuse/argilo-limoneuse induisant une bonne réserve utile) resté indemne suite aux tempêtes de 1999 en raison de sa localisation abritée.

Les peuplements n'ont pas été enrésinés au niveau du site.

#### ▪ **Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum**

##### **Hêtraies à Dentaire :**

Etat de conservation variable suivant les stations : bon au nord, 2 stations plus affectées au sud. Situations géomorphologiques affectées par les tempêtes de 1999 : présence des stades régressifs de la dynamique naturelle par suppression du couvert arboré. Présence de mosaïques des différents stades de développement à l'échelle du versant : peuplements matures fréquents avec individus sénescents et arbres morts sur pied ou couchés (pas d'exploitation dans les versants abrupts).

##### **Hêtraies à Aspérule :**

Etat de conservation variable suivant les stations, mais globalement assez bon.

Majeure partie de l'habitat existant indemne suite à la tempête de 1999. Cependant, surfaces enrésinées d'une certaine importance (hors surface des habitats communautaires) :

- Pins au nord et sud sur le plateau,
- Epicéas en versant (proximité d'Harréville-les-Chanteurs).

Plateaux enrésinés dans les 2/3 supérieurs du site.

#### ▪ **Hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion**

##### **Hêtraie à Laïches :**

Etat de conservation moyen : sylvo-faciès de chênaie-charmaie thermophile (tiers nord du site), station à Buis en bon état (nord du site).

Pas de secteur affecté par les tempêtes de 1999. Sur les versants ensoleillés très pentus avec sols superficiels, l'accessibilité limitée et les conditions d'exploitation difficiles induisent un bon état de conservation des habitats.

La hêtraie à Laïches est en contact avec une mosaïque d'habitats thermophiles du plus grand intérêt (Tillaie sèche à Buis, falaises thermophiles du *Potentillion caulescentis*). Elle est de surface très limitée sur ce site (2 stations).

#### ▪ **Forêts de ravins du *Tilio-Acerion***

##### **Forêts de ravins à Frêne et Erable sycomore :**

Etat de conservation globalement très bon.

Habitat préservé du fait de conditions d'accessibilité souvent très difficiles et d'une surface réduite de la station.

##### **Forêts thermophiles de Tilleuls :**

Etat de conservation globalement très bon.

Habitat préservé du fait de conditions d'accessibilité souvent très difficiles.

#### ▪ **Forêts alluviales résiduelles**

##### **Frênaies-Erabraies des rivières à eaux vives sur calcaire**

Etat de conservation variable :

- Bon en contexte forestier (espèces caractéristiques présentes au niveau des strates herbacée, arbustive et arborée) ;
- Passable à médiocre en contexte agricole. Il ne subsiste que quelques bouquets arborés. Des bouquets de Saules parfois importants illustrent la dynamique de colonisation pré-forestière des rives.

#### ▪ **Végétation Chasmophytique des pentes rocheuses calcaires**

##### **Falaises calcaires ensoleillées :**

Très bon état de conservation du fait de l'inaccessibilité de cet habitat et des potentialités forestières limitées des habitats qui le jouxtent (Tillaies sèches, Chênaies thermophiles, pelouses du *Xerobromion*,...).

Remarque : les emmarchements de ces falaises hébergent de belles populations de *Potentilla micrantha*.

##### **Falaises calcaires médioeuropéennes à fougères :**

Très bon état de conservation d'une manière générale du fait de l'inaccessibilité de cet habitat et des potentialités forestières limitées des habitats qui le jouxtent (Erabraie à Scolopendre, Hêtraie à Mélique). Les activités humaines avec l'ouverture ancienne de carrières ont favorisé leur expression. La mise en lumière brutale lors des plantations résineuses, a vraisemblablement entraîné la disparition des communautés végétales caractéristiques (situation ponctuelle, très réduite à l'échelle du site, limitée au nord de la parcelle 41 Forêt communale d'Harréville-les-Chanteurs).

#### ▪ **Pelouses mésophiles**

##### **Prairies de fauche :**

Très bon état de conservation.

Cet habitat est localisé au niveau de la vallée, sur les terres non inondables et ne disposant pas de sources (nord du site). Le maintien de l'activité de fauche extensive et tardive est indispensable à la pérennité des communautés végétales rencontrées. Un pâturage conduirait en effet à un appauvrissement de la flore.

#### ▪ **Pelouses calcaricoles**

##### **Pelouses mésophiles et xérophiles :**

Etat de conservation variable suivant la nature de la pelouse.

Pelouses du *Xerobromion* en bon état de conservation : souvent de surface très réduite et dominant les falaises calcaires thermophiles (*Xerobromion* de corniche).

Pelouses du *Mesobromion* en assez bon état de conservation : souvent morcelées et ceinturées par une trame arbustive et arborée de densité variable (sud du site, sous la ligne RTE).

Une partie de ces pelouses est en phase de recolonisation par la strate arbustive qui peut entraîner leur disparition (nécessité de contrôler et doser la dynamique des espèces du *Berberidion*).

- **Sources pétrifiantes avec formation de tuf**

**Sources incrustantes à traversins :**

Bon état de conservation.

Présence de populations de *Cratoneuron commutatum* caractéristiques.

Existence d'un micro relief avec emmarchements de tuf.

Débris organiques (feuilles, brindilles) enveloppés d'une gangue de tuf.

- **Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires**

**Végétation des rivières oligotrophes basiques et rivières eutrophes neutres à basiques, dominée par renoncules et potamots**

Etat de conservation de ces deux habitats :

L'influence de l'éclairement, des conditions hydrodynamiques et de la trophie du cours d'eau est très nette sur ce site. Les tronçons forestiers, très pauvres en phanérogames, contrastent avec les secteurs agricoles ensoleillés à vitesse d'écoulement ralentie dont la flore exubérante permet à peine de voir l'eau (phénomène d'eutrophisation favorable au développement de ces communautés végétales). Existence de zones à eau stagnante, à végétation de nénuphars (*Nuphar lutea* notamment).

La présence des espèces caractéristiques de ces deux types de rivières permet de présumer d'un "bon" état de conservation. Pour autant, ce jugement ne doit pas occulter les formes de pollution du cours d'eau qui conduisent à son eutrophisation partielle (pollution chronique inhérente aux intrants agricoles). Des analyses physico-chimiques périodiques effectuées en différents points dans le cours d'eau permettraient de qualifier et de quantifier précisément cette pollution révélée par les propriétés bio-indicatrices de la flore.

- **Mégaphorbiaies eutrophes**

**Formations herbacées riveraines mixtes**

Etat de conservation variable au cours du linéaire : nombreuses espèces caractéristiques présentes, mais apports azotés et/ou action de pâturage conduisant parfois à un appauvrissement spécifique de la végétation, au profit de l'ortie par exemple.

## **A.2. Espèces d'intérêt communautaire**

Les caractéristiques des espèces d'intérêt communautaire figurent dans des fiches descriptives en annexe G du tome 1.

## A.2.1. Exigences des espèces d'intérêt communautaire et recommandations

### A.2.1.1. Espèces de la flore d'intérêt communautaire :

Il n'y a pas d'espèce de la flore d'intérêt communautaire trouvée sur le site (aucune non plus citée dans le FSD).

### A.2.1.2. Espèces de la faune d'intérêt communautaire :

Rappelons que la partie haut-marnaise du site est incluse dans la ZPS du Bassigny FR2112011 (Haute-Marne).

Les informations concernant la biodiversité faunistique du site proviennent de données bibliographiques et de nos observations de terrain (cf. tome 1). Il n'a pas été réalisé d'inventaires complémentaires.

Seuls quelques oiseaux sont recensés dans les espèces communautaires (signalés à titre indicatif, le site étant désigné au seul titre de la Directive Habitats).

Nom scientifique	Nom courant	LRR	LRN	PN	Directive
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	s	s	X	DO I
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir			X	DO I
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	s	X	DO I
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	e	s	X	DO I
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore			X	DO I

*LRR* : liste rouge régionale, *LRN* : liste rouge nationale, *PN* : protection nationale, *DA* : Directive Habitats (Réf. Annexe), *DO* : Directive Oiseaux (Annexe), *s* : à surveiller, *e* : en extinction.

Aucune de ces espèces n'est prioritaire. Les fiches complètes décrivant ces différentes espèces et leurs exigences se trouvent en annexes du tome 1 « Etudes écologique et socio-économique ».

La vallée de la Meuse est l'un des derniers sites de la région Champagne-Ardenne où nidifie la **Pie-grièche grise** *Lanius excubitor*, en forte régression en France. Cette espèce ne fait pas partie des oiseaux d'intérêt communautaire. Elle est connue en amont du cours d'eau, mais n'est pas répertoriée dans nos sources bibliographiques concernant le site d'Harréville-les-Chanteurs.

L'habitat-type de la Pie-grièche grise correspondant à la ripisylve arborée (Saules, Aulnes, Frênes) entourée de pâtures extensives, est très présent le long de la Meuse. La conservation de ces habitats est par conséquent importante pour l'accueil de cette espèce, laquelle devra faire partie des espèces-cibles dans le cadre d'un inventaire précis de l'avifaune patrimoniale du site. D'autres espèces sont par ailleurs susceptibles de fréquenter ces milieux, dont la **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux.

## A.2.2. Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire :

### A.2.2.1. Etat de conservation de la flore :

Aucune espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats.

### A.2.2.2. Etat de conservation de la faune :

Les différents oiseaux recensés sur le site (signalés à titre indicatif, le site étant désigné au seul titre de la Directive Habitats) :

Espèces	Eléments Favorables à l'espèce suivi de la présence dans le site (O) : présents dans le site (N) : non présents	Eléments Défavorables à l'espèce suivi de la présence dans le site (O) : présents dans le site (N) : non présents	Adaptation au site
Martin-pêcheur d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Eaux calmes, propres et peu profondes, plutôt en lieux abrités du vent (plutôt O)</li> <li>◆ Eau pure et poissonneuse (O)</li> <li>◆ Arbres et poteaux utilisés comme des perchoirs (O)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pollution des eaux (O mais voir quels impacts)</li> <li>◆ Hiver très rigoureux (plutôt O)</li> <li>◆ Dérangement par les loisirs pratiqués en rivières (N)</li> <li>◆ Déboisement systématique des berges des cours d'eau (variable, boisement discontinu par secteur, mais reconstitution des zones déboisées en cours)</li> </ul>	<b>Majorité d'éléments favorables</b> à la présence de l'espèce. Points de vigilance : prévention des pollutions, maintien du boisement linéaire de la ripisylve
Pic noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Grands espaces arborés (grands massifs de conifères ou de feuillus) (O)</li> <li>◆ Vieux arbres (O)</li> <li>◆ Bonne répartition des classes d'âge dans la hêtraie (O)</li> <li>◆ Fourmilières (O)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Abattage des loges de nidification (N)</li> <li>◆ Enlèvement du bois mort sur pied (N)</li> </ul>	<b>Favorable</b> Points de vigilance : maintien de vieux arbres et respect des arbres porteurs de loges de nidification
Milan noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Grands arbres favorables à la nidification (O)</li> <li>◆ Proximité de cours d'eau pour son alimentation (O)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présence de lignes électriques (O au sud du site)</li> <li>◆ Empoisonnement (N)</li> <li>◆ Pollution des cours d'eau (O)</li> </ul>	<b>Majorité d'éléments favorables</b> à la présence de l'espèce Points de vigilance : respect des périodes de tranquillité
Milan royal	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Massifs d'étendue restreinte (O diversité de taille)</li> <li>◆ Lisières forestières (O)</li> <li>◆ Grands arbres favorables à la nidification (O)</li> <li>◆ Paysages mixtes de forêts, de champs et de rivières (O)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présence de lignes électriques (O au sud du site)</li> <li>◆ Empoisonnement (N)</li> <li>◆ Pollution des cours d'eau (O)</li> </ul>	<b>Majorité d'éléments favorables</b> à la présence de l'espèce Points de vigilance : respect des périodes de tranquillité
Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Terrains découverts et forêts (nidification) (O)</li> <li>◆ Zones boisées de feuillus et de pins, vieilles futaies entrecoupées de clairières (O)</li> <li>◆ Grands arbres pour la nidification (O)</li> <li>◆ Zones herbeuses de hauteur modeste, lieu de prédilection des nids de guêpes (principale alimentation) (O)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fauche répétée des bords de chemin (disparition des milieux à guêpes) (O)</li> <li>◆ Dérangement de l'espèce en période de reproduction (mai à août) (N)</li> </ul>	<b>Majorité d'éléments favorables</b> à la présence de l'espèce Points de vigilance : respect des fauches tardives et respect des arbres porteurs de nids

### **A.3 Présentation des documents d'aménagement des forêts communales du site.**

La forêt couvre 54% du site (231,26 ha), dont 68 % en forêt communale (Harréville-les-Chanteurs : 102,26 ha, Goncourt : 36,75 ha et Bazoilles-sur-Meuse : 18,35 ha) et 32% en forêt privée (73,90 ha) : essentiellement forêt de St Joseph.

Les forêts communales sont gérées par les agences de l'ONF de la Haute-Marne (Chaumont) et des Vosges (Neufchâteau). Elles sont dotées d'un document d'aménagement.

L'aménagement forestier d'Harréville-les-Chanteurs couvre la période 1999-2013.

Il prévoit la conversion en futaie régulière de l'ancien taillis sous futaie.

**Au niveau du site Natura 2000**, la forêt est constituée principalement de feuillus, à l'exception d'une partie de la parcelle forestière 41 (mélange pied à pied feuillus-résineux) et des parcelles 42 et 44 sur les plateaux, (plantations résineuses touchées par la tempête de 1999).

Les parcelles forestières incluses dans le site font partie de la 2<sup>ème</sup> série à caractère paysager et d'intérêt écologique particulier, traitée en futaie régulière et régénérée naturellement par plages. Les coupes sont assises par contenance.

**L'effort de régénération** retenu pendant la période est de 16,5 ha, réparti en différentes plages sur les parcelles suivantes incluses au site :

Parcelle	Surface totale (ha)	Surface à régénérer (ha)
38	8,13	1,5
39	9,40	2
46	14,29	6
47	12,53	7

Les plages de régénération ne sont pas définies *a priori* dans les parcelles désignées.

Les essences objectifs et représentées dans le peuplement sont les hêtre, feuillus précieux et autres feuillus. Le gestionnaire devra veiller à contenir le frêne qui aura tendance à coloniser tous les espaces libres. Lors des opérations de dégagements de semis, toutes les essences minoritaires telles que érable champêtre, alisier blanc, alisier torminal, tilleul, poirier, pommier, merisier, devront être favorisées.

#### **Amélioration feuillue**

Compte tenu de la fertilité des stations les unités de gestion de ce groupe seront parcourues deux fois en amélioration durant la période (exceptée la parcelle 36 avec 1 passage).

#### **Amélioration résineuse**

Les parties des parcelles résineuses ayant subi des dégâts lors de la tempête de 1999, sont orientées vers un objectif feuillu à travers un renouvellement naturel.

#### **Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité**

Le gestionnaire devra favoriser le mélange des essences sur l'ensemble des deux séries. Il favorisera les essences minoritaires lors des travaux et coupes.

Les vieux arbres de toutes essences feuillues seront maintenus sur pied afin de diversifier le cortège des espèces animales.

L'aménagement forestier de Goncourt couvre la période 1997-2011.

Le document d'aménagement prévoit la conversion en futaie régulière de l'ancien taillis sous futaie par la méthode du groupe de régénération élargi, avec des objectifs de production et de protection.

**Au niveau du site Natura 2000**, la forêt est constituée de feuillus.

#### **Régénération**

Deux parties de parcelles situées dans le site font partie du groupe de régénération. Celle-ci sera obtenue de façon naturelle.

Parcelle	Surface totale (ha)	Surface à régénérer (ha)	Surface dans le site (ha)
24	9,35	9,35	1,75
25	9,03	9,03	6,10

Les essences objectifs et représentées dans le peuplement sont les hêtre, feuillus précieux et autres feuillus. A long terme, l'objectif de répartition des essences en pourcentage du couvert sur l'ensemble est établi comme suit :

Essences	Actuelle	A long terme
Chêne	34%	4%
Hêtre	19%	60%
Charme	16%	10%
Autres feuillus	3%	2%
Frêne	10%	2%
Alisiers blanc, torminal	3%	3%
Merisier, pommier, poirier	3%	5%
Erable champêtre	1%	2%
Erables sycomore, plane	9%	10%
Tilleul	2%	2%

Au début de période d'aménagement, des semis de frêne étaient installés dans les parcelles 24 et 25. Afin d'éviter leur prolifération, la première coupe enlèvera la totalité des frênes.

Nature des coupes de régénération dans les parcelles 24 et 25 pendant la durée de l'aménagement : deux coupes secondaires et une définitive.

Suite à la dernière coupe, il restera sur pied :

- des bouquets de bois moyens et petits bois, répartis dans la parcelle dans un but paysager,
- des bois précieux (merisier, alisier...) qui n'ont pas atteint le diamètre d'exploitabilité.

#### **Amélioration**

5 parcelles sont concernées dans le site.

Parcelle	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)
20	6,42	1,40
21	10,79	10,79
22	10,38	10,00
23	7,94	7,94
26	7,09	0,70

Un passage en coupe est prévu pendant la durée de l'aménagement.

L'aménagement forestier de Bazoilles-sur-Meuse couvre la période 2010-2024

#### **Objectifs généraux :**

Série unique avec un objectif prioritaire de production de bois feuillu et un traitement de conversion en futaie irrégulière par pied et par bouquets.

Les essences objectifs sont celles déjà présentes à savoir : hêtre et chêne sessile sur les stations adaptées.

Deux parcelles sont concernées dans le site :

Parcelle	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)
8	14,50	6,00
9	15,30	14,00

Dans ces parcelles, les peuplements seront parcourus par des coupes d'amélioration avec une périodicité de 11 ans.

#### **A.4. Incidence de futurs projets sur le site**

Tout projet de travaux, d'ouvrages, d'aménagements, de manifestations et d'interventions à l'intérieur ou à proximité du site susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires peut être soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 au titre des articles R414-19 à 29 du Code de l'Environnement (décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 complété par l'arrêté préfectoral fixant la première liste locale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 de Haute-Marne du 9 février 2011 et l'arrêté préfectoral fixant la seconde liste locale relative au régime propre Natura 2000).

Il n'y a à notre connaissance ni projet industriel, ni projet d'une autre nature, susceptibles de concerner à court terme le site.

Les types de projets qui pourraient, de près ou de loin, porter atteinte à l'intégrité des habitats et des populations d'espèces, et qui nécessiteraient le cas échéant une évaluation d'incidences sur le site sont par exemple :

- **les créations de dessertes (routes, pistes) ou de sentiers**  
Impacts directs : suppression de la végétation en place, modelage du sol (déblais-remblais).  
Impacts indirects : modification des flux, accès au site, pollution, changement d'exposition, modification du régime d'alimentation hydrique du site (fossés, drainage, canalisations...).
- **les nouvelles emprises pour des servitudes**  
Impacts directs : suppression du couvert arboré.  
Impacts indirects : modification de l'ambiance au sol et donc du cortège floristique.
- **des ouvertures ou réouvertures de carrières**  
Impacts : destruction des habitats d'éboulis si réouverture et conséquence des deux premiers points (création routes et emprises) si ouverture.
- **diverses constructions**  
Impacts : idem points précédents (profilage, réseaux, hydrologie, pollution, destruction des habitats...).
- **les plantations forestières dans les zones ouvertes** : pelouses, ourlets, fruticées  
Impacts : modifications de l'éclaircissement, du fonctionnement du sol (acidification, minéralisation, décomposition, qualité de l'humus) entraînant une disparition des habitats ouverts.

#### **A.5. Hiérarchisation des enjeux biologiques sur le site**

L'annexe I de la Directive Habitats définit un certain nombre d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Parmi cette liste, certains habitats sont signalés **prioritaires**.

Habitats à fort enjeu existant sur le site :

- **Forêts de ravins du *Tilio-Acerion*** (forêts de ravin à Frêne et Erable) et forêts thermophiles de Tilleuls,
- **Sources pétrifiantes avec formation de tuf,**
- **Forêts alluviales résiduelles.**

L'annexe II de la Directive Habitats définit les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Sur le site, aucune espèce d'intérêt communautaire ne nécessite de protection particulière. Aucune espèce signalée en bibliographie ou rencontrée lors de nos études de terrain ne semble menacée dans l'immédiat, ni représenter un très fort enjeu biologique, abstraction faite des Oiseaux visés par la Zone de Protection Spéciale (ZPS du Bassigny).

**Les zones à forts enjeux biologiques** sur le site sont définies pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire, à partir de leur état de conservation et des urgences de préservation des habitats les plus sensibles.

Ces zones sont donc par ordre de priorité :

## 1. Les complexes d'habitats des versants abrupts avec :

### En ubac :

- **Au nord, les falaises du *Cystopteridion fragilis***, peu vulnérables. Il est important de préserver l'évolution naturelle de cet habitat en évitant tous travaux et toutes fréquentations. Il ne fera pas l'objet de mesures de gestion particulières dans la suite du document, l'objectif étant de conserver l'état actuel.
- **Les forêts de ravin à Frêne à Erable sycomore du *Phyllitido-Aceretum***, bien représentées sur le site, peu vulnérables aujourd'hui : accès limité et possibilités réduites de substitution par un sylvo-faciès ou un autre habitat. La gestion forestière ne devra pas pratiquer de grandes ouvertures dans les peuplements, sous peine de porter atteinte aux communautés végétales caractéristiques.
- **Les sources pétrifiantes avec formation de tuf**, fragiles et très localisées (attention aux travaux de drainage, busage,...). Aucune mesure de gestion particulière ne sera proposée par la suite, l'objectif étant le maintien en l'état actuel.

### En adret :

- **Les forêts thermophiles de Tilleuls du *Tilion platyphylli***, peu vulnérables : accès limité et possibilités réduites de substitution par un sylvo-faciès ou un autre habitat ; attention toutefois à la gestion forestière (ne pas pratiquer de grandes ouvertures dans les peuplements, sous peine de porter atteinte aux propriétés physiques du sol).
- **Les falaises calcaires ensoleillées remarquables du *Potentillion caulescentis*** peu vulnérables. Il est important de préserver l'évolution naturelle de cet habitat en évitant travaux et fréquentation. Il ne fera pas l'objet de mesures de gestion particulières dans la suite du document, l'objectif étant de conserver l'état actuel.
- **Les pelouses xérophiles (*Xerobromion*) sur corniches rocheuses** (communautés du *Teucro-Melicetum*) stables, peu vulnérables, qui hébergent des plantes remarquables (*Melica ciliata*) et les **pelouses du *Mesobromion***, importantes pour la diversité qu'elles apportent et leur faible représentation au niveau du site (sous la ligne RTE). Ces dernières sont plus vulnérables en raison de leur accès plus facile et d'une dynamique potentielle de colonisation arbustive (*Berberidion*), bien qu'assez lente (surtout en limite plateau/versant). Les pelouses du *Mesobromion* nécessitent une activité régulière de fauche et/ou de débroussaillage. A signaler également la présence de *Vicia pisiiformis* en bordure de pelouse dans le couloir RTE.

## 2. Les peuplements des versants plus doux, avec :

- **Les hêtraies du *Carici-Fagetum* à Laïche blanche**, sur les versants chauds exposés au sud.
- **Les hêtraies du *Dentario-Fagetum* à Dentaire pennée**, sur les versants froids exposés au nord. Ces deux habitats remarquables ne sont pas à fort enjeu sur le site dans la mesure où ce sont des habitats forestiers dépendant essentiellement du contexte géomorphologique en place et pouvant perdurer et se reconstituer de façon naturelle.

3. **Les prairies de fauche** qu'il convient de maintenir en bon état de conservation (pratique régulière de fauche avec respect des périodes de non-intervention définies par les espèces présentes).

## 4. La rivière et habitats associés :

- **Les forêts alluviales résiduelles**, présentant un intérêt patrimonial certain, même si elles ne semblent aujourd'hui pas menacées et même en voie de reconstitution sur une partie du linéaire de la rivière.
- **La végétation aquatique et des berges du cours d'eau** : maintenir ce qui est déjà en bon état de conservation, sinon améliorer la qualité des eaux en amont du site.

5. **Les hêtraies neutrophiles de plateaux et chênaies pédonculées** : poursuivre la gestion existante et rechercher localement à restituer la végétation climacique.

### Localisation des ensembles d'intérêt biologique majeur :

Ensemble de la ceinture du site où s'enchaînent les habitats de falaises, la forêt de ravin, les hêtraies froides à dentaire, les habitats thermophiles à Buis, les sources calcaires incrustantes...

**Voir en annexe la carte des habitats d'intérêt communautaire.**

## B. ORIENTATION DE GESTION

### B.1. Identification des entités de gestion

Les enjeux globaux peuvent être précisés par des habitats ou des ensembles d'habitats regroupés en « entité de gestion ». Celles-ci sont constituées d'habitats répondant aux mêmes problématiques de gestion.

Dans cette logique, quatre entités de gestion (EG) peuvent être définies sur le site:

**EGA : Milieux forestiers** regroupant les habitats de Hêtraie (9130, 9150), la chênaie-charmaie collinéenne de Bourgogne (9160), la forêt de ravin du *Tilio-Acerion* (9180) et la forêt alluviale résiduelle (91EO). Sont inclus dans cette entité les habitats de Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8210) et les Sources pétrifiantes (7220)

Une partie des habitats de hêtraie a été enrésinée. La forêt alluviale en contexte agricole montre un état de conservation globalement médiocre.

**EGB : Milieux ouverts** constitués des pelouses calcaricoles (6210). Les pelouses du *Xerobromion* sont de surface très réduite, dominant les falaises calcaires thermophiles. Celles du *Mesobromion*, souvent morcelées, sont ceinturées par des groupements ligneux de densité variable.

Ces habitats sont globalement dans un état de conservation satisfaisant, toutefois une partie est en phase de recolonisation par la strate arbustive qui peut entraîner leur disparition.

**EGC : Milieux aquatiques et milieux humides** regroupant la végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiales (3260) et la mégaphorbiaie eutrophe (6430). Bon état de conservation, mais des pratiques agricoles non adaptées sur les milieux en contact tendent à modifier les conditions physico-chimiques de ces habitats, avec la menace d'un enrichissement des milieux conduisant à la banalisation de la flore.

**EGD : Prairies mésophiles (6510)** : constituées de prairies de fauche longeant la Meuse. Elles sont très typiques de l'*Arrhenatherion* et en très bon état de conservation. Le maintien de l'activité de fauche extensive et tardive est indispensable à la pérennité des communautés végétales rencontrées.

Des fiches synthétiques (Cf tome 1 études écologique et socio-économique : 1 fiche par habitat et par espèce d'intérêt communautaire) présentent, pour chaque unité de gestion des éléments de description sur les caractéristiques du site, son fonctionnement écologique et les principes de la gestion à mettre en place.

Pour un certain nombre d'habitats forestiers, la gestion actuelle ou pressentie à moyen terme permet d'escompter une bonne et durable conservation du patrimoine naturel. Ces habitats ne feront donc pas l'objet d'une déclinaison précise en objectifs. Leur préservation devrait être convenablement assurée par la mise en place d'un suivi l'application d'un **cahier de recommandations sylvicoles en faveur de la biodiversité** qui sera défini notamment à travers la Charte Natura 2000. Ces recommandations devront faire l'objet d'une large information auprès des gestionnaires.

### B.2. Objectifs et orientations de gestion

- Conformément aux exigences de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE modifiée 97/62 l'objectif principal est de :  
« **Maintenir ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales** ».
- Les objectifs de gestion sont formulés à partir des conclusions et des principes de gestion définis précédemment. Trois types d'objectifs sont définis :
  - ✓ des objectifs généraux portant sur l'ensemble du site,
  - ✓ des objectifs spatialisés propres à une entité de gestion,
  - ✓ des objectifs transversaux de portée générale ou concernant plusieurs entités de gestion.
- Ces objectifs s'appliquent aux surfaces incluses dans le périmètre du site et concernent :
  - ✓ les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire,

- ✓ les habitats présentant un intérêt fonctionnel.

### **B.2.1. Objectifs généraux**

Ces objectifs portent sur les habitats et habitats d'espèces qui ont motivé la proposition d'intégration du site au réseau Natura 2000 et sont considérés comme déterminants pour le patrimoine naturel du site et son fonctionnement.

Cette conservation durable se décline sur le site à plusieurs niveaux :

- ✓ **maintien et/ou restauration des habitats dans leur diversité,**
- ✓ **maintien des conditions favorables aux espèces d'intérêt communautaire,**
- ✓ **information et sensibilisation de la population locale.**

### **B.2.2. Objectifs spécialisés par entité de gestion**

Une unité de gestion correspond à un habitat ou à un groupe d'habitats d'intérêt communautaire ou fonctionnel. Les entités auxquelles sont rattachées des préoccupations de préservation ont été décrites précédemment. Les objectifs spatialisés ne portent que sur des surfaces incluses dans le site :

- ✓ OSA : amélioration et entretien des habitats forestiers, sur l'entité de gestion EGA, Milieux forestiers,
- ✓ OSB : restauration de la dynamique des milieux ouverts, sur l'entité de gestion EGB, Milieux ouverts,
- ✓ OSC : maintien et restauration des milieux aquatiques et humides, sur l'entité de gestion EGC, Milieux aquatiques et humides,
- ✓ OSD : entretien de la prairie de fauche, sur l'entité EGD pelouses mésophiles.

### **B.2.3. Objectifs transversaux**

Les objectifs transversaux seront divisés en deux parties :

- la première traitant de la connaissance du site et des espèces qu'il abrite (OTE),
- la deuxième traitant du fonctionnement intégré de l'ensemble du site (OTF, OTG, OTH, OTI).

- ✓ OTE : Inventaires et suivis,
- ✓ OTF : Mise en cohérence des politiques publiques et d'aides sur le site,
- ✓ OTG : Développement de l'information sur le site,
- ✓ OTH : Mise en place d'indicateurs de suivi,
- ✓ OTI : Animation, coordination de la mise en œuvre du DOCOB,
- ✓ OTJ : Révision du périmètre du site NATURA 2000.
- ✓

### **B.2.4. Cohérence avec le document d'objectifs de la ZPS du Bassigny (Haute-Marne)**

Contrôle de la cohérence entre les actions prescrites dans le présent document et celles qui sont mentionnées dans les documents descriptifs de la ZPS du Bassigny et le Document d'objectifs de cette zone.

## Objectif A : Amélioration et entretien des milieux forestiers

### • Habitats et espèces concernés

- ✓ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130),
- ✓ Hêtraies calcicoles du *Cephalanthero-Fagion* (9150),
- ✓ Chênaies-charmaies subatlantiques et médioeuropéennes du *Carpinion betuli* (9160),
- ✓ Forêts de ravins à *Tilio-Acerion* (9180),
- ✓ Forêts alluviales résiduelles (91EO),
- ✓ Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210),
- ✓ Sources pétrifiantes avec formation de tuf du *Cratoneurion* (7220),
- ✓ Chiroptères inscrits en annexe II et IV,

et à titre informatif, les espèces avifaunistiques relevant de la Directive Oiseaux :

- ✓ Pic noir (*Dryocopus martius*) (A 236),
- ✓ Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (A 072),
- ✓ Milan noir (*Milvus migrans*) (A 073),
- ✓ Milan royal (*Milvus milvus*) (A 074).

### • Justifications

- ✓ Une structure irrégulière des peuplements forestiers dans les zones de pente, permettra d'obtenir, à l'échelle de la parcelle forestière, une mosaïque comportant tous les stades de la dynamique végétale. Cette structure est favorable au maintien d'un plus grand nombre d'espèces animales et végétales et permet d'éviter des coupes de grandes surfaces pouvant altérer les sols.
- ✓ Les plantations de résineux ont fortement modifié la flore des milieux forestiers feuillus. L'exploitation progressive de ces peuplements favorisant l'installation des espèces feuillues, permettra le retour à des habitats forestiers d'intérêt communautaire.
- ✓ La création de nouvelles pistes peut engendrer la destruction d'espèces végétales et modifier la structure du sol. Elle est à proscrire dans le *Tilio-Acerion*.
- ✓ La ripisylve de la Frênaie-Erableiaie alluviale affiche une régression au profit d'espèces de stade pré-forestier.
- ✓ Les arbres morts ou sénescents sont utiles à de nombreuses espèces (chiroptères, entomofaune xylophage, avifaune) et sont un signe de gestion équilibrée de la forêt. Ils renforcent le caractère naturel des habitats visés ci-dessus.

### • Stratégie d'intervention

- ✓ Dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion, les parcelles en versants pourront être traitées en futaie irrégulière.
- ✓ L'exploitation progressive des peuplements résineux s'accompagnera d'un retour naturel du peuplement feuillu, qui fera ensuite l'objet d'un traitement irrégulier, dans le but de favoriser les espèces associées à différents niveaux d'éclaircissement et aux ourlets. On pourra cependant conserver quelques vieux épicéas pour l'entomofaune associée.
- ✓ La régénération naturelle dans les forêts alluviales sera favorisée au bénéfice des espèces caractéristiques de ces habitats (aulnes et frênes).
- ✓ Les disponibilités en gîtes et abris pour les espèces arboricoles seront augmentées.

### • Mesures préconisées

- ✓ **Mesure A1** : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F 22715),
- ✓ **Mesure A2** : Transformation progressive des peuplements résineux (Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - F 22705),
- ✓ **Mesure A3** : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif (F22716),
- ✓ **Mesure A4** : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F 22712).

## Objectif B : Restauration de la dynamique des milieux ouverts

- **Habitats et espèces concernés**

- ✓ Pelouses calcicoles (6210).

- **Justifications**

- ✓ Ces habitats complexes présentent un intérêt patrimonial fort : ils sont susceptibles d'abriter de nombreuses espèces végétales, dont certaines rares : *Geranium sanguineum*, *Coronilla coronata*... Ce sont des milieux riches abritant également une entomofaune et une avifaune variées.
- ✓ La pelouse du *Mesobromion* est menacée par la dynamique d'invasion des ligneux.

- **Stratégie d'intervention**

- ✓ Sur les zones de pelouses pionnières et calcicoles, il faudra veiller à maintenir les conditions édaphiques et climatiques (ensoleillement) favorables à leur développement.
- ✓ L'invasion ligneuse pourra être limitée par débroussaillage et entretien.
- ✓ L'emprise RTE ne devra pas être entretenue par des moyens faisant intervenir des produits phytocides.

- **Mesures préconisées**

- ✓ **Mesure B1** : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger - A32305R).

## Objectif C : Maintien et restauration des milieux aquatiques et des milieux humides

- **Habitats et espèces concernés**

- ✓ Végétation flottante de renouées des rivières submontagnardes et planitiaires (3260),
- ✓ Mégaphorbiaies eutrophes (6430),
- ✓ Forêts alluviales résiduelles (91EO) : voir Objectif A,
- ✓ Chiroptères inscrits en annexe II et IV,

et à titre informatif, les espèces avifaunistiques relevant de la Directive Oiseaux :

- ✓ Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo Atthis*) (A209).

- **Justifications**

- ✓ La Meuse abrite des groupements phanérogamiques remarquables (Potamots, Renouées), ainsi qu'un peuplement piscicole varié (Brochet, Barbeau, Poissons blancs...) trouvant des conditions de reproduction favorables,
- ✓ L'habitat de mégaphorbiaie occupe une faible surface, limitée aux berges de la Meuse, et accueille une entomofaune variée,
- ✓ Le développement d'espèces végétales invasives telles que la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ou la Verge d'or (*Solidago canadensis*) peut menacer les espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie,
- ✓ Les habitats aquatiques sont menacés par l'eutrophisation. A l'échelle du site, la mise en culture, la fertilisation ou le reboisement sur rives (populiculture) banalisent ou réduisent la mégaphorbiaie et contribuent à la dégradation de la qualité des eaux.

- **Stratégie d'intervention**

- ✓ La gestion durable du cours d'eau implique celle de son bassin versant. Les actions favorisant l'eutrophisation du milieu sont à éviter.
- ✓ Le maintien d'une alternance de secteurs ouverts (mégaphorbiaie) et fermés (boisements alluviaux) en bordure de la Meuse sera de nature à pérenniser la richesse des milieux.
- ✓ La mise en place d'une stratégie d'éradication d'espèces invasives devra être mise en oeuvre.

- **Mesures préconisées**

- ✓ **Mesure C1** : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation,
- ✓ **Mesure C2** : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (A32311R et F22706 en milieu forestier),
- ✓ **Mesure C3** : Chantier d'élimination ou limitation d'une espèce indésirable (A32320P et R).

## Objectif D : Entretien de la prairie de fauche

- **Habitats et espèces concernés**

- ✓ Prairies de fauche des plaines médioeuropéennes (6510),
- ✓ Insectes inscrits en annexe II.

- **Justifications**

- ✓ Cet habitat riche abrite notamment les espèces végétales suivantes : *Campanula rapunculus*, *Campanula rapunculoides*, *Knautia arvensis*, *Allium oleraceum*... Ces prairies hébergent également une entomofaune variée avec la présence potentielle du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et du Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*), lépidoptères diurnes inscrits en annexe II de la DHFF,
- ✓ La localisation en bordure de Meuse confère à cet habitat une grande importance pour le maintien de la bonne qualité des eaux.

- **Stratégie d'intervention**

- ✓ Favoriser des pratiques de fauche compatibles avec la pérennité du cortège faunistique lié à l'habitat et la bonne qualité des eaux.

- **Mesures préconisées**

- ✓ **Mesure D1** : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation minérale sur prairie remarquable.

## Objectifs transversaux :

### Partie 1 : Inventaires et suivis

- **Habitats et espèces concernés**

- ✓ Pelouses calcicoles (6210),
- ✓ Sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220),
- ✓ Habitats forestiers (9180, 91E0),
- ✓ Insectes,
- ✓ Chiroptères,
- ✓ Reptiles et batraciens,
- ✓ Avifaune.

- **Justifications**

- ✓ Actuellement, aucune espèce des annexes II et IV de la DHFF n'est recensée sur le site et les connaissances faunistiques globales sont faibles. L'amélioration de ces connaissances par le biais d'études et de suivis permettra de mieux cerner les composantes écologiques du site et par conséquent d'affiner la gestion à préconiser en fonction des espèces en présence.

Les forêts de ravin et la source pétrifiante, s'ils restent des systèmes stables en conditions de fonctionnement normales, sont en revanche des habitats très vulnérables nécessitant un suivi régulier.

- **Stratégie d'intervention**

- ✓ Réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques complémentaires essentiellement axés sur la recherche d'espèces cibles (annexe II et IV de la DHFF) et espèces à valeur patrimoniale,
- ✓ Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire.

- **Mesures préconisées**

HABITATS ✓ **Mesure E1** : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire.

FAUNE ✓ **Mesure E2** : Inventaire de l'avifaune.  
 ✓ **Mesure E3** : Inventaire des Chiroptères.  
 ✓ **Mesure E4** : Inventaire des Amphibiens et Reptiles.  
 ✓ **Mesure E5** : Inventaire des Lépidoptères

## Objectifs transversaux :

### Partie 2 : Fonctionnement intégré du site

- **Rappel des objectifs**

- ✓ OTF : Mise en cohérence des politiques publiques et d'aides sur le site,
- ✓ OTG : Développement de l'information sur le site,
- ✓ OTH : Mise en place d'indicateurs de suivi,
- ✓ OTI : Animation, coordination de la mise en œuvre du DOCOB,
- ✓ OTJ : Révision du périmètre du site NATURA 2000.

- **Justifications**

- ✓ Les outils d'aménagement et de développement local (aménagements forestiers, plans simples de gestion, gestion de la faune sauvage, documents d'urbanisme) doivent être cohérentes avec les objectifs de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire,
- ✓ Le périmètre du site sera révisé afin de le rendre plus lisible et plus fonctionnel,
- ✓ La concertation sur le site Natura 2000 passe par des actions d'information et de sensibilisation de la population locale.
- ✓ Il sera nécessaire d'effectuer un suivi régulier et un bilan des actions mises en place pour évaluer leur impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

- **Stratégie d'intervention**

- ✓ Seront examinées les politiques publiques pour lesquelles une vigilance particulière est à conduire pour ne pas mettre en cause les objectifs de conservation du site. Il s'agit essentiellement des politiques publiques du secteur forestier qui doivent prendre en compte les objectifs de conservation dans les projets d'aménagements.
- ✓ Les objectifs de conservation, s'ils n'y figurent pas déjà, doivent être intégrés aux documents d'aménagement des forêts publiques et privées.
- ✓ Des réunions publiques d'information seront organisées dans les communes concernées par le site. Un document présentant les intérêts écologiques du site et ses spécificités pourra être édité.
- ✓ L'estimation du taux de réalisation des mesures implique la mise en place d'indicateurs de gestion pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion seront donc analysées de manière qualitative.
- ✓ Des études d'évaluation d'incidences doivent être réalisées préalablement à la réalisation de travaux lourds susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces.

- **Mesures préconisées**

- ✓ **Mesure F1** : Mettre en cohérence les documents de gestion et d'urbanisme du site avec le DOCOB,
- ✓ **Mesure F2** : Modifier les limites du site Natura 2000.
- ✓ **Mesure G1** : Informer et sensibiliser les acteurs du site,
- ✓ **Mesure H1** : Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le DOCOB,
- ✓ **Mesure I1** : Animer, coordonner la mise en œuvre du DOCOB sur le site.

## C. MESURES DE GESTION DU SITE

### C.1. Définition des mesures

Les mesures ci-dessous font référence aux documents et dispositions suivants :

- Circulaires du MEDD du 27/04/2012,
- Arrêté ministériel du 16/11/2001 – Liste des types d’habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen NATURA 2000,
- Cahiers des charges des mesures forestières et en milieux ouverts pour les contrats NATURA 2000 (arrêté du Préfet de Région du 12/07/2011).

Les mesures prendront la forme d’engagements contractuels rémunérés ou de Chartes NATURA 2000 qui sont des engagements non rémunérés de bonne pratique et de non intervention.

Les deux formes d’engagements ouvrent droit à l’exonération de la taxe sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

Les contrats seront passés avec les Cahiers de charges en vigueur au moment de leur signature.

Les coûts des études et des suivis scientifiques préconisés dans le DOCOB ont été donnés à titre indicatif mais devront être ajustés à l’aide de devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site et au suivi administratif de la mise en oeuvre du DOCOB.

### C.2. Liste des mesures

#### *Les mesures générales*

Les mesures générales portent sur l’ensemble du site et sont détaillées dans la Charte NATURA 2000.

#### *Les mesures spécifiques*

INTITULE	ENTITES DE GESTION	CONTRAT NATURA 2000 (Cahier des charges de Champagne-Ardenne)
A1 : Travaux d’irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	EGA	F 22715
A2 : Transformation progressive des peuplements résineux (Travaux de marquage, d’abattage ou de taille sans enjeu de production)	EGA	F 22705
A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d’un débardage alternatif	EGA	F 22716
A4 : Mise en place d’un réseau d’arbres à cavités et de bois sénescents et/ou d’îlots de sénescence	EGA	F 22712
B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts (Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger)	EGB	A32305R
C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation	EGC	
C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	EGC	A32311R et F 22706
C3 : Elimination ou limitation d’une espèce indésirable	EGC	A32320P et R
D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation minérale sur prairie remarquable	EGD	

### *Les mesures transversales*

<b>INTITULE</b>	<b>ENTITES DE GESTION</b>
E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire	INVENTAIRES ET SUIVIS
E2 : Inventaire de l'avifaune	
E3 : Inventaire des Chiroptères	
E4 : Inventaire des Amphibiens et Reptiles	
E5 : Inventaire des Lépidoptères	
F1 : Mettre en cohérence les documents de gestion et d'urbanisme du site avec le DOCOB	ENSEMBLE DU SITE
F2 : Modifier les limites du site	
G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site	
H1 : Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le DOCOB	
I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre du DOCOB sur le site	

## **D. PROGRAMME D'ACTIONS**

Les actions sont présentées sous forme de fiches synthétiques comportant :

- ✓ la localisation,
- ✓ les modalités et les recommandations de mise en œuvre,
- ✓ le niveau de priorité,
- ✓ le financement,
- ✓ les coûts estimatifs,
- ✓ les résultats attendus et la période d'application,
- ✓ les indicateurs.

Les dispositifs financiers actuellement mobilisables sont :

- Etat-FEADER 323 A : animation et suivi,
- Etat-FEADER 227 : contrats forestiers,
- Etat- FEADER 323B: contrats "ni-ni" (ni agricole ni forestiers).

## A1 : Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers selon une logique non productive

### • Description de la mesure

Rechercher une structure horizontale et verticale variée des peuplements forestiers au profit du Sabot de Vénus.

Modifier les conditions d'éclaircissement au sol.

Cette mesure sera également profitable à un certain nombre d'espèces de chauves-souris.

Elle ne remet pas en cause la fonction de production.

Référence : Mesure F22715

### • Localisation

Habitats concernés : Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum* (9130 en **bleu foncé**) Hêtraie calcicole du *Cephalanthero-Fagion* (9150 en **turquoise**) Chênaie charmaie médioeuropéenne du *Carpinion betuli* (9160 en **vert**) Forêts de ravin du *Tilio-Acerion* (9180 en **hachuré vert**).

Espèces concernées : Chiroptères.

### • Modalités et recommandations

- ✓ Structuration verticale des peuplements avec éclaircies « par le haut » (maintien du sous-étage et d'une strate arbustive).
- ✓ Renouvellement du peuplement diffus pied à pied : accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement :
  1. Dégagement de taches de semis acquis,
  2. Lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives).

Recommandation d'un passage en coupe tous les 10 ans.

### • Niveau de priorité

En forêt publique ou privée, application des principes d'irrégularisation dans la gestion en cours ou introduction de ces principes à l'occasion de prochaines modifications des règles de gestion.

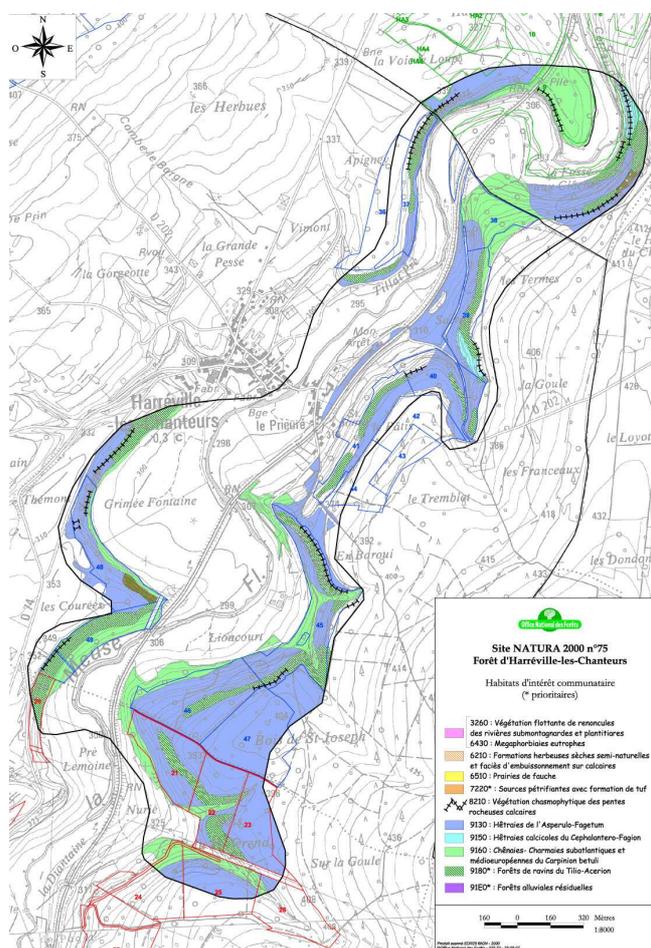
Action s'inscrivant dans le moyen terme.

### • Financement

Engagements non rémunérés :

- engagements liés à l'application d'un document de gestion forestière planifiant l'irrégularisation des peuplements dans des marges de volume ou de surface terrière (10 à 30 m<sup>2</sup>/ha) compatibles avec la production et le renouvellement simultanés,
- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés pour :



- l'accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement,
- les études et frais d'expert.

Aide plafonnée à 1 500 € / ha.

- **Coûts indicatifs**

Estimation de la surface à traiter : 5 ha.

Coût estimé des travaux de dégagement de semis : 800 € HT/ha sur 5 ha, soit 4 000 € HT (**4 780 € TTC**).

- **Résultats attendus et période d'application**

Structure irrégulière des peuplements.

Acquisition de semis des essences principales.

Résultats appréciables après exploitation réalisée suite à deux passages en coupe (rotation : 10 ans).

Période d'application minimum pour juger de l'application de la mesure : 20 ans.

- **Indicateurs**

Effort d'éclaircie dans tous les compartiments de la structure du peuplement en particulier petits bois et bois moyens.

Absence d'ouvertures importantes dans le peuplement hors zones de clairière.

Surface cumulée des taches de semis ayant fait l'objet de travaux de dégagement.

## A2 : Transformation progressive des peuplements résineux au profit des essences feuillues

### • Description de la mesure

Revenir progressivement à un habitat feuillu dans les secteurs enrésinés. Transformer progressivement les peuplements résineux à la faveur d'éclaircies. Cette mesure concerne les travaux de marquage et d'abattage sans enjeu de production. Elle vise les activités d'éclaircies ou de nettoiemnts au profit d'espèces endogènes présentes ou potentielles.

La mesure vise à renforcer l'effort de conversion déjà engagé sur le site.

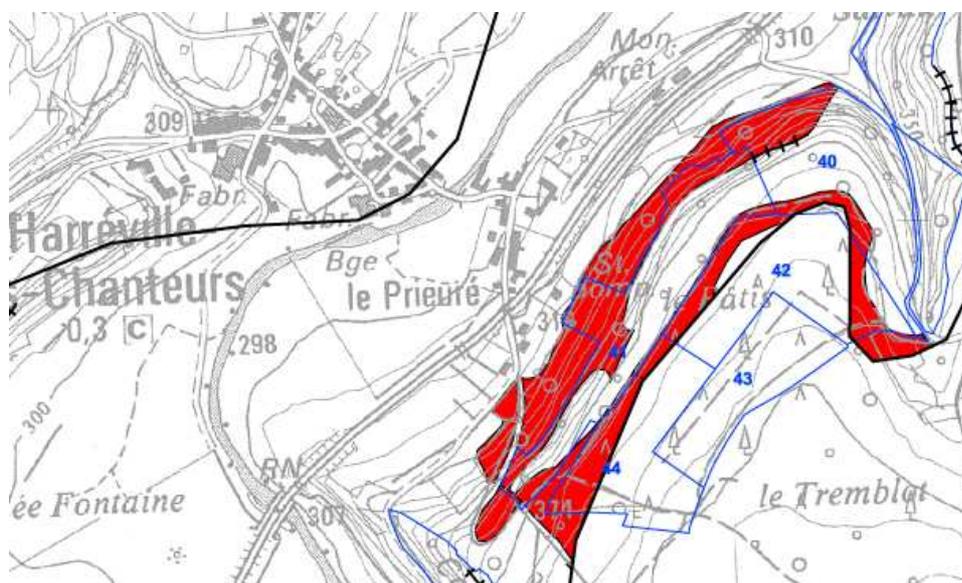
Référence : Mesure F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.

### • Localisation

Habitat à restaurer : Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum* (9130).

Harréville-les-Chanteurs : les parcelles communales 42 à 44, et 40-41 pour parties, sont plantées en résineux (pins et épicéas). Cette orientation ne représente toutefois pas un objectif à long terme et le retour progressif vers un peuplement feuillu ou mixte, au fur et à mesure des prélèvements, est envisagé (à titre d'exemple, les parcelles 42 et 44 sont actuellement en reconstitution sur les secteurs endommagés par la tempête de 1999, le hêtre est dans ce cas de figure privilégié parrégénération naturelle et/ou replantation).

Quelques parcelles privées sont également concernées par cette mesure, notamment le long de la parcelle 41.



### • Modalités et recommandations

- ✓ Désignation des tiges à enlever,
- ✓ Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux marchands ou non, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol (par petites trouées sur des surfaces moyennes de 30 ares),
- ✓ Nettoyage, broyage, nettoyage éventuel du sol,
- ✓ Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Débardage en utilisant les voies existantes,
- ✓ Travaux à réaliser entre le 16 août et le 31 janvier en période de moindre perturbation de la faune et de la flore.

- **Niveau de priorité**

Action s'inscrivant dans le moyen terme.

- **Financement**

Engagements non rémunérés pour la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.  
Engagements rémunérés pour les travaux, les études et frais d'expert.

Aide plafonnée à 8 000 € / ha (ou 30 € / mètre linéaire travaillé).

- **Coûts indicatifs**

Coût des éclaircies : néant : à intégrer à la gestion ordinaire.

Surface totale enrésinée 29.46 ha.

Estimation des surfaces enrésinées à traiter 29.46 ha.

Réalisation de trouées sur 5% de la surface à traiter, soit 1.47 ha.

Coût des travaux : 4 000 € HT/ha soit un montant total de **5 880 € HT (7 030 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

La transformation des peuplements sera réalisée progressivement par petites trouées pendant 20 ans. A l'issue des deux périodes triennales d'animation du DOCOB, , établir un bilan :

- des surfaces prises en compte dans ces recommandations,
- de l'état de conservation des habitats concernés par cette mesure,
- de la réintroduction des espèces ligneuses de ces habitats dans les trouées et en leur périphérie(en particulier le hêtre).

Au terme des 6 ans, la transformation doit être engagée, la surface de résineux sur le site doit avoir diminué d'au moins 5%.

- **Indicateurs**

- Surface indicative cumulée ayant fait l'objet de travaux de marquage, d'abattage ou de taille et montant des travaux réalisés.

## A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif

### • Description de la mesure

Le débardage doit être réalisé avec le moins d'impacts négatifs possible sur la végétation arbustive et herbacée afin de préserver les stations d'habitats remarquables et les espèces associées. L'usage de cheval dans les endroits peu accessibles et l'utilisation de pneus larges basse pression pour les engins sont à privilégier.

Référence : Mesure F22716

### • Localisation

Habitats concernés : Chênaie-charmaie médioeuropéenne du *Carpinion betuli* (9160 en vert sur la carte), Forêt de ravin du *Tilio-Acerion* (9180 en hachuré vert), Hêtraie calcicoles du *Cephalanthero-Fagion* (9150 en turquoise), compris habitats associés tels que sources pétrifiantes et pelouses méso et xérophiles.  
Surfaces concernées : voir carte de localisation ci-dessous.

### • Modalités et recommandations

- ✓ Eviter de créer de nouvelles pistes de débardage, utiliser celles déjà existantes,
- ✓ Privilégier l'usage de pneus basse pression pour les engins,
- ✓ Généraliser la pose de rémanents sur les voies de passage pour obtenir une meilleure répartition des charges,
- ✓ Eviter les prélèvements concentrés sur les secteurs les plus sensibles (correspondant aux forêts de ravin du *Tilio-Acerion* et aux Hêtraies calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*) (volume indicatif : 20 m<sup>3</sup>/ha),
- ✓ Eviter les passages d'engins via les zones d'éboulis,
- ✓ Veiller à ce que les distances de traînage des grumes soient les plus courtes.

### • Niveau de priorité

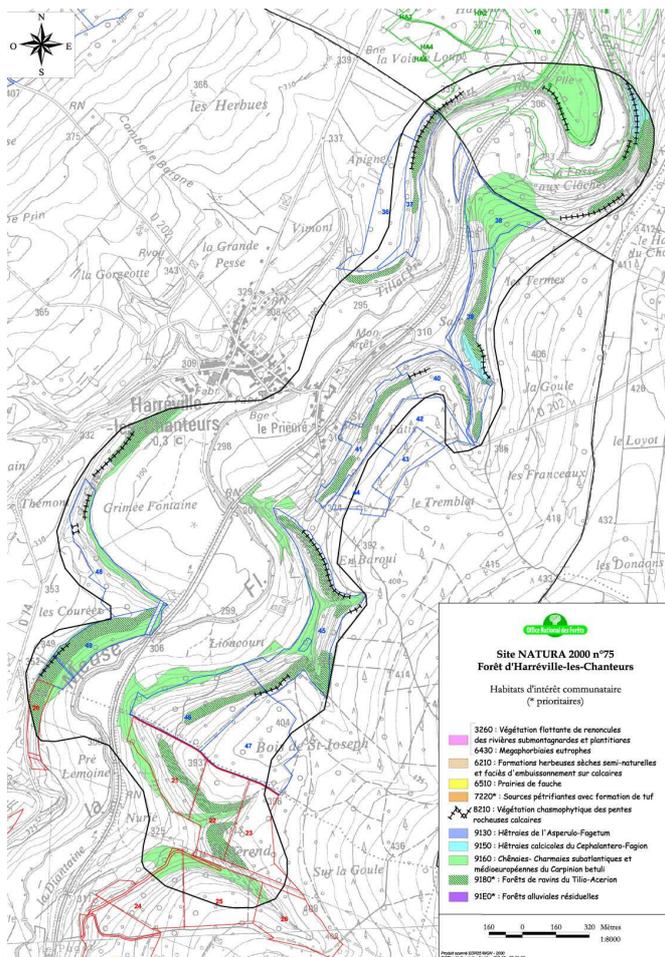
Action s'inscrivant dans le moyen terme.

### • Financement

L'action concerne un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que ce qui est communément pratiqué dans la région.

Sont concernées les opérations d'enlèvement de produits de coupe aussi bien non productives que productives.

Le montant maximal du devis subventionnable est fixé à 10 000 € / ha.



- **Coûts indicatifs**

Estimation de la surface à traiter : 5 ha.

Estimation du volume de bois à débarder : 100 m<sup>3</sup> soit 20 m<sup>3</sup>/ha.

Coût du débardage traditionnel : 10 € HT/m<sup>3</sup>.

Coût du débardage à cheval : 27 € HT/m<sup>3</sup> soit une plus value de 17 € HT/m<sup>3</sup>.

Coût total : **1 700 € HT (2 030 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

Sols et végétation non dégradés par le passage d'engins.

Précaution à intégrer de manière pérenne dans les pratiques.

- **Indicateurs**

Absence de dégradation sur la surface cumulée des zones sensibles concernées ayant fait l'objet de travaux de débardage, volume débardé et montant total des travaux réalisés.

## A4 : Mise en place d'un réseau d'arbres à cavités et de bois sénescents

### • Description de la mesure

Maintenir une population d'arbres adultes, répartie sur les principales entités forestières, dont l'exploitation est reportée ou annulée : augmentation du nombre d'arbres à cavités, d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire dépérissants, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour la biodiversité et pour certaines espèces.

Références : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Mesure F22712.

### • Localisation

Habitats concernés (voir carte de localisation ci-dessous) : Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum* (9130 en bleu foncé sur la carte), Chênaie-charmaie médioeuropéenne du *Carpinion betuli* (9160 en vert), Forêt de ravin du *Tilio-Acerion* (9180 en hachuré vert), Hêtraie calcicole du *Cephalanthero-Fagion* (9150 en turquoise).

Surfaces concernées :

- Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum* : 106,43 ha
- Chênaie-charmaie médioeuropéenne du *Carpinion betuli* : 42,01 ha
- Forêt de ravin du *Tilio-Acerion* : 31,09 ha
- Hêtraie calcicole du *Cephalanthero-Fagion* : 2,56 ha.

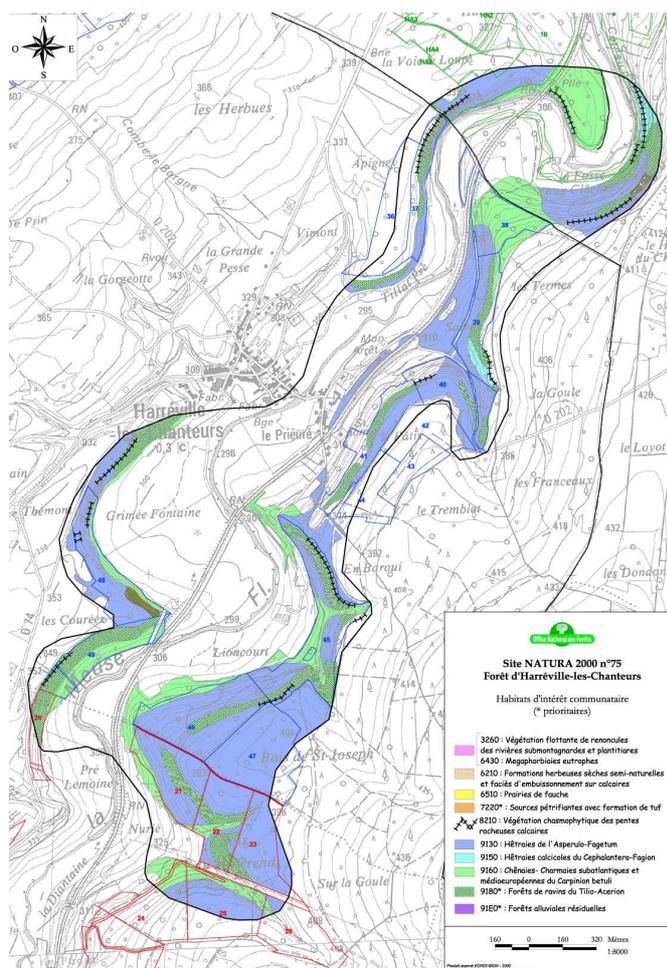
Total : 182 ha

Espèces concernées : Chiroptères, Oiseaux, Insectes.

### • Modalités et recommandations

Recensement et localisation d'arbres sénescents :

- ✓ Arbres des essences principales ou secondaires, disséminés ou de préférence en îlots de sénescence,
- ✓ Volume bois fort à l'hectare contractualisé doit être d'au moins 5 m<sup>3</sup> (essences principales ou secondaires),
- ✓ Les arbres doivent avoir un diamètre supérieur ou égal à 40 cm à 1,30m et présenter une ou plusieurs cavités.
- ✓ Ils doivent présenter un houppier de forte dimension,
- ✓ Opération à réaliser lors des martelages programmés dans les documents de gestion,
- ✓ Marquage des arbres sélectionnés au moment de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol par un triangle pointe vers le bas).



Notons que sur la plus grande partie du massif, des dispositions de gestion sont prises qui intègrent des mesures de conservation de bois sénescents sur pied.

Il pourra toutefois s'avérer utile de concentrer sur divers îlots de vieillissement répartis en conditions stationnelles différentes, des volumes de bois sénescents bien supérieurs à 5 m<sup>3</sup> /ha.

Nous proposons l'application de la mesure sur une surface totale d'îlots de 1 ha (environ 0,5 % de 182 ha), soit 2 îlots de 0,5 ha.

- **Niveau de priorité**

Action s'inscrivant dans le moyen terme.

- **Financement**

Engagements non rémunérés pour :

- le marquage et la délimitation dans les conditions définies ci-dessus,
- le maintien des arbres morts sur pied dans le reste du peuplement,
- le maintien d'une distance de 50 m par rapport aux voies fréquentées par le public, sans sélection d'arbres.

Engagements rémunérés pour :

- le maintien sur pied pendant 30 ans des arbres ayant les caractéristiques définies au paragraphe précédent,
- les études et les frais d'expert.

Pour les forêts bénéficiant d'un document de gestion affichant des pratiques de maintien d'arbres sénescents ou morts sur pied, l'engagement rémunéré concerne les dispositions prises à bon escient pour les volumes de bois sénescents supérieurs à 5 m<sup>3</sup> /ha.

Aide plafonnée à 2 000 €/ ha avec indemnités fixées à :

- Arbres disséminés : 150 € /arbre pour le chêne et les feuillus précieux, 100 € /arbre pour les autres essences,
- Îlots de sénescence toutes essences : 500 €/îlot d'au moins 0,25 ha, 1 000 € /îlot d'au moins 0,5 ha, 2 000 € /îlot d'au moins 1 ha.

- **Coûts indicatifs**

Coût unitaire pour un îlot estimé à 800 € HT.

Coût total pour 2 îlots de 0,50 ha : **1 600 € HT (1 910 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

Augmentation de la quantité de bois mature, sénescents et mort dans tous les contextes stationnels présents sur le site.

Constitution d'un réseau favorable aux populations faunistiques (Chiroptères, Oiseaux, Insectes) exploitant les peuplements structurés, ainsi que les micro-habitats développés sur les gros bois, arbres à cavités, arbres morts etc...

Recherche et délimitation d'îlots dans les meilleurs délais.

Maintien sur pied d'arbres pendant au moins 30 ans.

- **Indicateurs**

Relevé des arbres désignés à l'issue de la période d'application du DOCOB en particulier dans les parcelles martelées durant la période.

Suivi du Pic noir et autres espèces bénéficiant du vieillissement des peuplements (autres pics, chouettes, chiroptères arboricoles, insectes saproxyliques,...).

## Mesure B1

### B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts

- **Description de la mesure**

L'objectif est de prévenir la fermeture par des essences arbustives de la pelouse du *Mesobromion* (6210), située dans l'emprise RTE. Cette mesure intervient pour renforcer les modalités actuelles d'entretien de cette emprise par RTE d'après la convention existante, qui prévoit une simple maîtrise en hauteur du développement ligneux de façon à sécuriser la fonctionnalité de la ligne.

Référence : Mesure A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

- **Localisation**

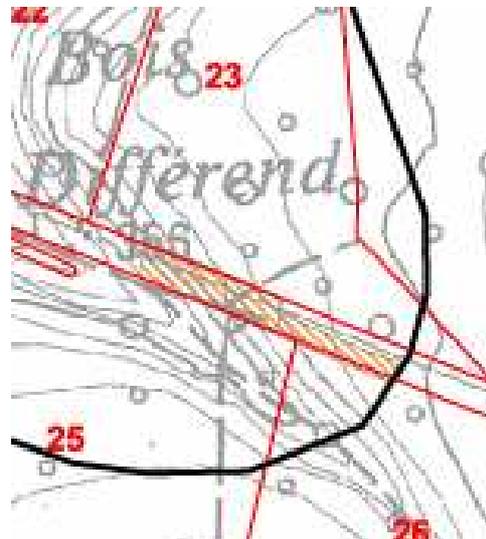
Cette mesure concerne les formations herbeuses sèches sur calcaire (6210 : **secteur en hachuré orange**).

Goncourt : au sud du site sous la ligne RTE, en forêt communale.

Surface concernée par la mesure : 0,82 ha.

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Pas de travail du sol,
- ✓ Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytosanitaires ni phytocides,
- ✓ Entretien par tronçonnage et bûcheronnage légers, fauche ou broyage mécanique,
- ✓ Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes,
- ✓ Exportation des matériaux en dehors des habitats d'intérêt communautaire,
- ✓ Le maintien de quelques arbustes isolés est envisageable (dans les limites dimensionnelles fixées par la convention avec RTE),
- ✓ Suivant conditions fixées à la convention recherche d'une intervention entre fin juillet et fin février,
- ✓ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- ✓ Photographies datées avant et après les travaux de réouverture.



- ✓ Modes d'intervention :

Intervention mécanique, à l'aide de faucheuse, broyeurs ou gyrobroyeurs.

Intervention manuelle, avec tronçonneuse, débroussailluse. Estimation basée sur un traitement pour moitié de la surface par moyens mécaniques et compléments manuels.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Engagement non rémunéré pour la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés pour les travaux proprement dits, les études et frais d'expert.

- **Coûts indicatifs**

Surface à travailler : 0,82 ha.

Coût estimé des travaux :

- Travaux mécaniques : 3 000 € HT / ha travaillé,,
- Travaux manuels, 200 € HT / ha travaillé.
- Coût total : 2 950 € HT, **(3 530 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

Maintenir l'ouverture du milieu au profit des espèces de pelouses calcicoles au profit des espèces de la fruticée.

Un investissement unique sur la période d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Surface cumulée des secteurs ayant fait l'objet des travaux et montant total des travaux réalisés.

## C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation (à destination de la Meuse et des habitats associés)

### • Description de la mesure

Les objectifs sont la limitation ou l'arrêt de l'utilisation de fertilisant minéraux et organiques – en dehors de l'apport par pâturage – sur les prairies pâturées situées dans le bassin versant de la Meuse.

Référence : Ensemble de mesures 214I du catalogue PDRH 2007-2013 : SOCLEH01 / HERBE 01 / HERBE 02 ou HERBE 03 / HERBE 04.

### • Localisation

Cette mesure concerne les habitats mégaphorbiaies eutrophes (6430 – **secteur en rose**) et la végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260 – **même couleur**), et propose des actions sur les milieux pâturés à proximité de ces habitats.

Espèces concernées : chiroptères

Goncourt et Harréville-les-Chanteurs : complexe de pâtures le long de la Meuse.

### • Modalités et recommandations

Engagements rémunérés :

✓ SOCLE PHAE, Gestion des surfaces en herbe

- Absence de destruction des prairies permanentes engagées, par labour ou travaux lourds,

- Limitation de la fertilisation azotée (125 unité/ha/an, dont maximum 60 U/ha/an en minéral),

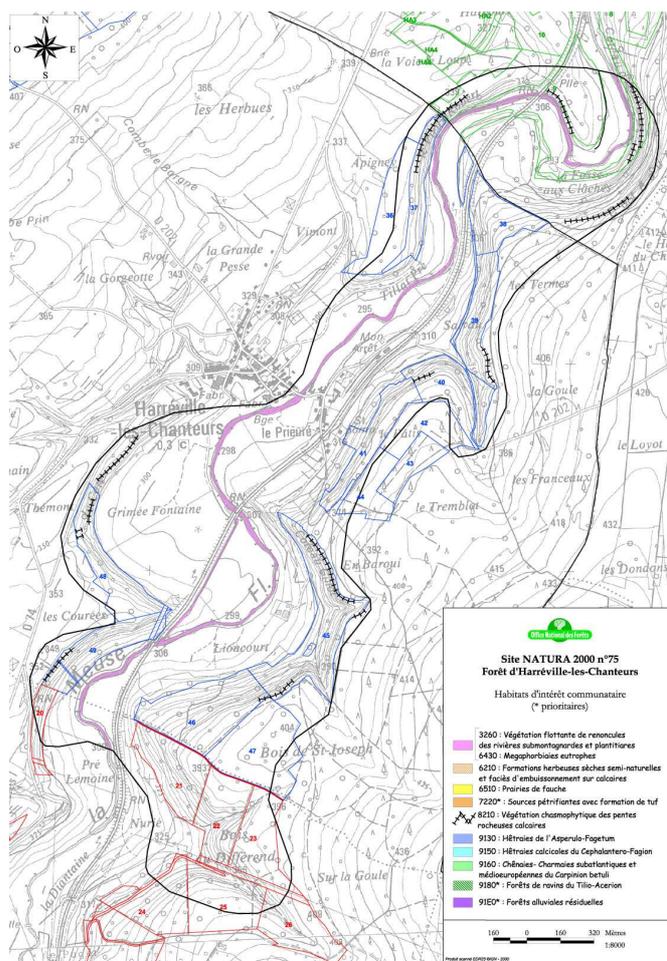
- Limitation de la fertilisation P (90 U/ha/an, dont maximum 60 U/ha/an en minéral) et K (160 U/ha/an dont maximum 60 U/ha/an),

- Absence de désherbage chimique,  
- Maîtrise des refus et ligneux.

✓ HERBE 01, Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

- identification des éléments engagés (n° îlot, parcelle ou partie de parcelle),  
- dates de fauche, matériel et modalités utilisés,  
- dates d'entrées et de sorties des animaux par parcelle, nombre d'animaux et charge UGB.

✓ HERBE 02, Limitation de fertilisation minérale et organique en prairie (à définir en deçà d'un seuil de 60 unités/an/ha).



-OU-

HERBE 03, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables.

✓ HERBE 04, Ajustement de la pression de pâturage.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Contrat.

- **Coûts indicatifs**

SOCLE PHAE : 76 € / ha

HERBE 01 : 17 € / ha

HERBE 02 :  $1,58 \text{ €} \times n - 31,44$  / ha -OU- HERBE 03 : 135 € / ha

HERBE 04 : 33 € / ha

*n = nombre d'unités d'azote économisées par rapport à la référence de 125 unités d'azote / ha.*

- **Résultats attendus, période d'application**

Contenir le développement d'espèces indicatrices de milieux eutrophisés,

Limiter le phénomène d'eutrophisation de l'eau de la Meuse.

- **Indicateurs**

Analyse de l'évolution des espèces indicatrices des bords de Meuse (à lier avec la mesure E1).

## Mesure C2

# C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

### • Description de la mesure

Entretien des ripisylves et de la végétation des berges de la Meuse visant à favoriser le développement des essences caractéristiques du milieu (Aulne glutineux, Frêne commun, Saules sp et Erable sycomore) par régénération naturelle ou plantation.

La présence au sein de la ripisylve d'arbres anciennement taillés en têtard est une caractéristique à valoriser. Enlèvement raisonné des embâcles.

Référence : Mesure A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ou F22706 en milieu forestier (Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves en forêt alluviale)

### • Localisation

Cette mesure concerne les habitats de forêt alluviale résiduelle (91EO – secteurs en violet).

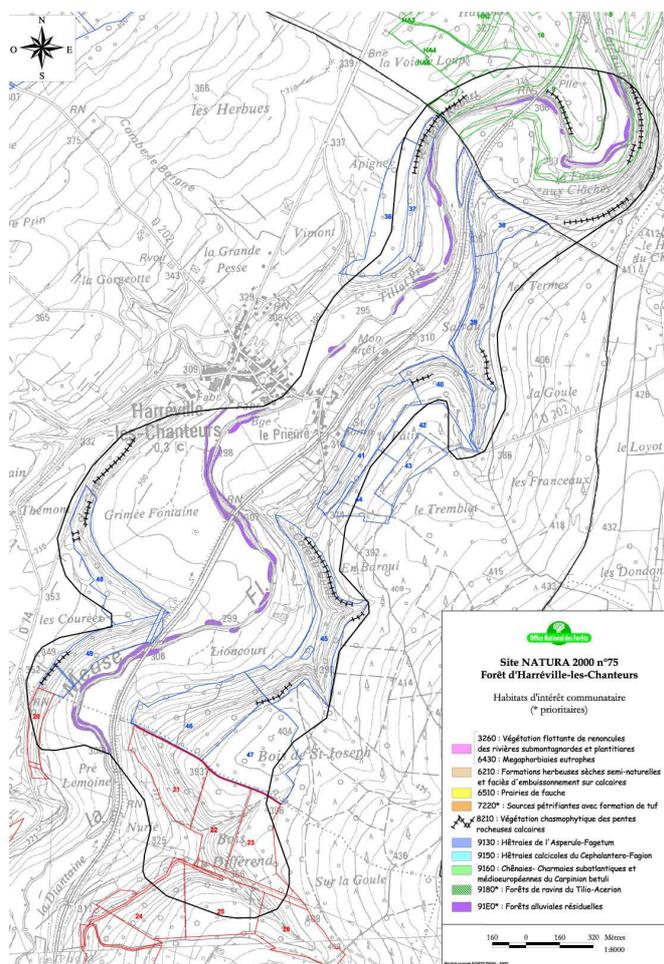
### • Modalités et recommandations

#### Hors milieu forestier

- ✓ Taille d'arbres constituant la ripisylve, dont arbres en têtard ayant connu ce traitement par le passé.
- ✓ Débroussaillage, fauche, gyrobroyage, et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe,
- ✓ Broyage au sol et nettoyage du sol,
- ✓ Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits,
- ✓ Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme aux arrêtés préfectoraux.
- ✓ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### En milieu forestier

Des plantations peuvent être réalisées si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée. La plantation ne sera envisagée que si le taux de couverture des semis est inférieur à 50%. La densité minimale lors de la plantation d'enrichissement sera de 50 tiges/ha, et de 400 tiges/ha en cas de plantation en plein. La bande à planter a une largeur minimale de 10 mètres pour une surface minimale de 500m<sup>2</sup>. Les essences éligibles aux plantations sont inscrites dans l'Arrêté préfectoral.



- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Engagements non rémunérés pour la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés pour les travaux proprement dits (hors traitements phytosanitaires – Cf ci-dessus), les études et frais d'expert.

En milieu forestier : le montant maximal du devis subventionnable est fixé à 6 000 € / ha travaillé ou 15 €/ml dans le cas d'une action linéaire pour les opérations de structuration de peuplements et/ou de plantation.

- **Coûts**

Montant des aides déterminé d'après devis.

- **Résultats attendus, période d'application**

Amélioration de l'état de la ripisylve, de la végétation des berges, enlèvement des embâcles.

L'intervention aura lieu en première période triennale d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Linéaires cumulés des secteurs ayant fait l'objet de travaux,

Montant total des travaux réalisés.

## C3 : Elimination ou limitation d'une espèce végétale indésirable

### • Description de la mesure

L'objectif visé est la limitation ou l'élimination d'une espèce végétale indésirable (\*) autochtone ou allochtone, qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat dont l'état de conservation justifie cette action.

(\*) Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat du bord de Meuse

Référence : Mesure A32320 P et R : Chantier d'élimination ou limitation d'une espèce indésirable.

### • Localisation

Cette mesure concerne les Mégaphorbiaies eutrophes (6430).

### • Modalités et recommandations

- ✓ Broyage mécanique, arrachage manuel, coupe manuelle,
- ✓ Enlèvement et transfert des produits de coupe,
- ✓ Dévitalisation par annellation,
- ✓ Suite au constat qu'aucune autre solution ne pourrait répondre à l'atteinte de l'objectif, traitement chimique des semis, des rejets ou des souches pour les espèces à forte capacité de rejet (surfaces limitées).

La stratégie d'élimination ou de limitation pourra faire appel à des opérations réalisées en une seule fois ou de manière répétitive, localisées ou sur l'ensemble des zones concernées.

### • Niveau de priorité

Action prioritaire.

### • Financement

Engagements non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Non réalisation d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables,

Engagements rémunérés pour :

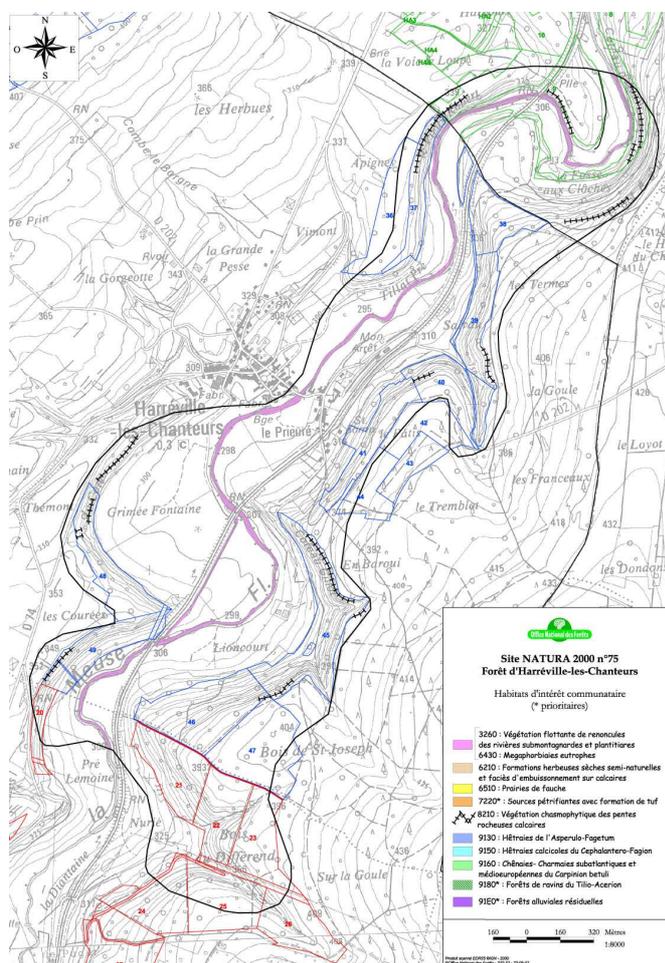
les travaux décrits ci-dessus (dans la mesure où ces travaux ne répondent pas à des obligations réglementaires), les études et frais d'expert.

### • Coûts

Montant des aides déterminé d'après devis.

### • Résultats attendus, période d'application

Elimination des espèces visées.



Les interventions (uniques ou initiales) auront lieu en première période triennale d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Le protocole de suivi sera adapté à l'espèce à éliminer ou limiter.

Il comprendra nécessairement :

- un descriptif initial du développement de l'espèce sur un échantillon représentatif des différents faciès de l'habitat :
  - répartition spatiale constatée,
  - dynamique de l'espèce (modes de dissémination, stades de développement, densité,...).
- un descriptif reprenant les éléments ci-dessus sur les mêmes zones échantillons et constaté à l'issue de chacune des périodes d'intervention (éventuellement en plusieurs temps si les conditions de réactivité de l'espèce sont mal connues).

## D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation minérale sur prairie remarquable

### • Description de la mesure

Les prairies de fauche apportent une diversité écologique intéressante. A forte dominance de graminées et composées d'une large communauté de dicolylédones à floraison tardive, elles permettent l'accueil d'une importante biomasse d'insectes variés et sont utilisées par de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores.

Le maintien de l'intérêt de ces prairies passe par un entretien adapté : une fertilisation limitée ou absente et la continuation des pratiques de fauche, préférable au pâturage. Le retard de fauche au 15 septembre sera préconisé localement pour permettre aux insectes liés à l'habitat (Orthoptères notamment) compléter leur cycle de reproduction.

Référence : Ensemble de mesures 2141 du catalogue PDRH 2007-2013 : HERBE 01 / HERBE 02 ou HERBE 03 / HERBE 06.

### • Localisation

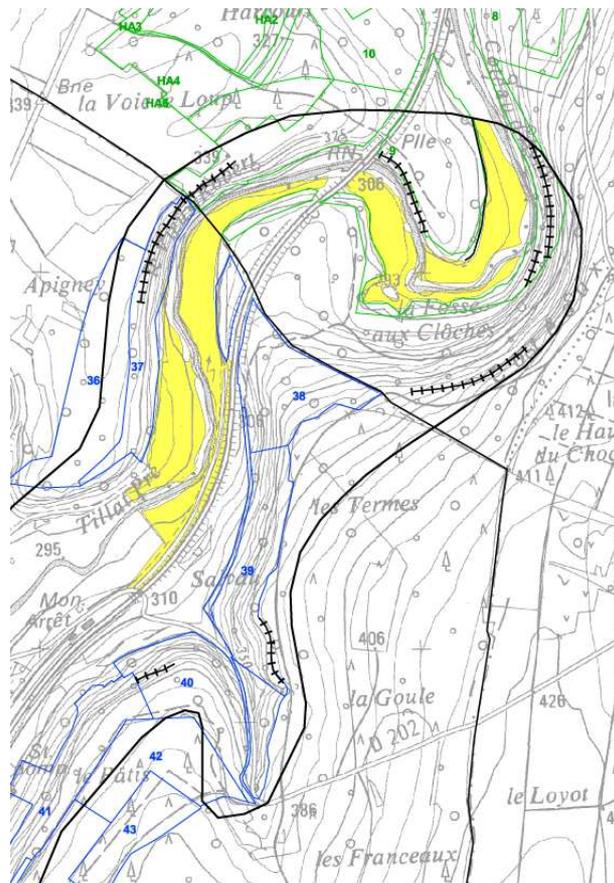
Cette mesure concerne les prairies de fauche, pelouses mésophiles (6510) : parcelles sur les communes de Harréville-les-Chanteurs et Bazoilles-sur-Meuse.

### • Modalités et recommandations

- ✓ SOCLE PHAE, Gestion des surfaces en herbe
  - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, par labour ou travaux lourds,
  - Limitation de la fertilisation azotée (125 unité/ha/an, dont maximum 60 U/ha/an en minéral),
  - Limitation de la fertilisation P (90 U/ha/an, dont maximum 60 U/ha/an en minéral) et K (160 U/ha/an dont maximum 60 U/ha/an),
  - Absence de désherbage chimique,
  - Maîtrise des refus et ligneux.
- ✓ HERBE 01, Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
  - Identification des éléments engagés (n°ilot, parcelle ou partie de parcelle),
  - Dates de fauche, matériel et modalités utilisés.
- ✓ HERBE 02, Limitation de fertilisation minérale et organique en prairie (à définir en deçà d'un seuil de 60 unités/an/ha).

-OU-

- ✓ HERBE 03, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables.
- ✓ HERBE 06, Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables



Un retard de fauche au 15 septembre au plus tôt, est préconisé localement. Le nombre de jours de retard sera calculé à partir de la date habituelle de fauche de la parcelle concernée.

La combinaison de l'UE HERBE 06 avec HERBE 02 ou HERBE 03 implique la réduction du montant unitaire de HERBE 06 afin de prendre en compte dans le calcul la baisse du rendement fourrager liée à la limitation ou l'absence de fertilisation.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Engagements rémunérés pour : les travaux décrits ci-dessus.

- **Coûts indicatifs**

SOCLE PHAE : 76 € / ha

HERBE 01 : 17 € / ha

HERBE 02 :  $1,58 \text{ €} \times n - 31,44$  / ha

-OU-

HERBE 03 : 135 € / ha

HERBE 06 :  $3,584 \text{ €} \times j$  / ha si combinaison avec HERBE 02

$3,136 \text{ €} \times j$  / ha si combinaison avec HERBE 03

*n* = nombre d'unités d'azote économisées par rapport à la référence de 125 unités d'azote / ha.

*j* = nombre de jours de retard par rapport à la date de fauche habituelle

- **Résultats attendus, période d'application**

Capacité d'accueil des prairies de fauche préservée ou améliorée en priorité pour l'entomofaune.

Période d'application de 5 ans.

- **Indicateurs**

Suivi de la flore et des Lépidoptères des prairies (à lier avec la mesure E1, E2, E5).

## E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire

- **Description de la mesure**

L'objectif est d'avoir un état initial des différentes pelouses calcicoles, des prairies de fauche et de la ripisylve présentes sur le site pour ensuite suivre leur évolution et évaluer les effets de la gestion préconisée. La description de l'état initial sera réalisée dès la première année d'application du DOCOB, avant l'application des mesures B1, C2 et D1 liées à la gestion des milieux ouverts, des prairies de fauche et de la végétation des berges de la Meuse. Il consistera dans la mise en place de placettes de suivi de végétation avec, dans certains cas, un suivi visuel à l'aide de photographies numériques.

Un point d'évaluation en fin de période de contrat permettra de mesurer la dynamique de l'habitat et d'analyser l'impact de la gestion.

Référence : Suivis scientifiques (à coordonner avec les suivis régionaux).

- **Localisation**

Cette mesure concerne les pelouses calcicoles (6210), les prairies de fauche (6510) et les forêts alluviales résiduelles (91E0).

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Mise en place d'un protocole d'inventaire et de suivi phytosociologique (placettes d'inventaire pour les pelouses; transects pour la ripisylve),
- ✓ Réalisation des inventaires floristiques (état initial : année n),
- ✓ Réalisation du suivi de la dynamique des milieux (état initial : année n, bilan : fin des deux périodes triennales d'application du DOCOB),
- ✓ Suivi photographique des milieux,
- ✓ Rédaction d'une synthèse de l'état des lieux et des suivis réalisés.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013.

- **Coûts indicatifs**

Réaliser un inventaire à l'année n et un autre en fin des deux périodes triennales d'animation du DOCOB.

Pour la pelouse xérophiles : 0.25 jour/an/zone d'inventaire et 0.5 jour/an de synthèse.

Pour la pelouse mésophile : 0.5 jour/an/zone d'inventaire et 1 jour/an de synthèse.

Pour la ripisylve : 0.5 jour/an d'inventaire et 1 jour/an de synthèse.

Coût estimé à 1.25 jour d'inventaire et 2.5 jours de synthèse par année de passage, soit 7.5 jours de travail milieux (état initial : année n, bilan : fin des deux périodes triennales d'animation du DOCOB)

Coût total : 4 120 € HT (**4 930 € TTC**).

- **Résultats attendus, période d'application**

Disposer d'un état des lieux, d'un suivi de la dynamique de la végétation et de l'entomofaune durant les deux périodes triennales d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Document de synthèse de l'état des lieux, des suivis, bilan de la dynamique et cartographie des transects.

## E2 : Inventaire de l'avifaune

- **Description de la mesure**

Cette action vise à apporter des connaissances sur l'avifaune présente dans le périmètre. La recherche sera axée sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Liste Rouge Régionale, Directive Oiseaux).

Référence : Suivis scientifiques (à coordonner avec les suivis régionaux).

- **Localisation**

Tous milieux.

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Mise en place de la méthode des points I.P.A. (Indices Ponctuel d'Abondance) ou STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) pour les espèces nicheuses ;
- ✓ Prospection spécifique des espèces patrimoniales (Pie-grièche grise, Tarier des prés, rapaces...) en période de nidification ;
- ✓ Prospection des espèces présentes en période hivernale.

- **Niveau de priorité**

Action non prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013

- **Coûts indicatifs**

Temps estimé pour l'étude : 3 passages de 0.5 j pour le suivi sous protocole (sorties en avril, mai et juin), 4.5 j de prospection : espèces patrimoniales et hivernantes (à répartir selon la saison) et 3 j pour la rédaction de la synthèse, soit 9 jours pour les deux périodes triennales d'animation du DOCOB.

Coût de la mesure : 4 950 € HT (**5 920 € TTC**).

- **Résultats attendus, période d'application**

Connaissance du peuplement avifaunistique présent sur le site. Période d'intervention : à l'issue des deux périodes triennales d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Document de synthèse.

## E3 : Inventaire des Chiroptères

- **Description de la mesure**

Cette mesure vise à déterminer l'intérêt chiroptérologique du site, et notamment les espèces inscrites en annexe II de la DHFF. La recherche sera axée sur les territoires de chasse des chauves-souris et les gîtes potentiels identifiés sur le site ou à proximité (ponts, grottes, cavités arboricoles, bâtiments,...).

Référence : Suivis scientifiques (à coordonner avec les suivis régionaux).

- **Localisation**

Tous milieux concernés.

- **Description des actions**

- ✓ Inventaire des milieux favorables à l'aide d'un détecteur d'ultrasons avec expansion de temps (passages effectués en période d'élevage des jeunes),
- ✓ Inventaire des espèces sur les cavités identifiées en falaise par la méthode de captures au filet.

- **Niveau de priorité**

Action non prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013

- **Coûts indicatifs**

Temps estimé : 3 passages seront nécessaires en juillet-août pour la recherche avec détecteur, et 3 séances de capture à 2 personnes et 1 jour de rédaction de la synthèse, soit 10 j sur la période.  
Coût de l'étude : 5 500 € (6 580 € TTC).

- **Résultats attendus, période d'application**

Connaissance des espèces de Chiroptères présentes sur le site.  
Période d'intervention : début de la première période triennale d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Document de synthèse.

## E4 : Inventaire des Amphibiens et Reptiles

- **Description de la mesure**

L'objectif est l'acquisition de connaissance sur les espèces de reptiles et batraciens potentiellement présents au sein du périmètre. La recherche sera orientée sur les espèces de l'annexe IV de la DHFF.

Référence : Suivis scientifiques (à coordonner avec les suivis régionaux).

- **Localisation**

Tous milieux favorables.

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Prospections à réaliser dans les milieux favorables en avril – mai, par journées de beau temps pour les reptiles,
- ✓ Recherche de pontes ou larves dans tous points d'eau pour les batraciens.

- **Niveau de priorité**

Action non prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013

- **Coûts indicatifs**

Temps estimé : 6 j par an, à coupler avec les inventaires entomologiques (chaque sortie espacée de 15 jours minimum) et 2 journées de synthèse, soit 8 jours.

Coût de l'étude : 4 400 € HT **(5 260 €)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

Connaissance des espèces présentes sur le site.

Période d'intervention : première période triennale d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Document de synthèse.

## E5 : Inventaire des Lépidoptères

- **Description de la mesure**

Cette mesure vise à répertorier les espèces de Lépidoptères présentes au sein du site. Les recherches seront orientées en priorité vers le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), le Damier du Frêne (*Hypodryas maturna*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), inscrits à l'annexe II de la DHFF.

Référence : Suivis scientifiques (à coordonner avec les suivis régionaux).

- **Localisation**

Tous milieux.

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Prospections effectuées de début mai à fin juin (intervalle de 15 jours), par journée de beau temps ;
- ✓ Les secteurs fréquentés par le Damier de la Succise, le Cuivré des marais et le Damier du Frêne seront visités en priorité (prairies de fauche et ripisylve).

- **Niveau de priorité**

Action non prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013

- **Coûts indicatifs**

Coûts : voir mesure E4.

- **Résultats attendus, période d'application**

Connaissance des espèces présentes sur le site.

Période d'intervention : première période triennale d'animation du DOCOB.

- **Indicateurs**

Document de synthèse.

## F1 : Mettre en cohérence les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire avec le Document d'Objectifs

- **Description de la mesure**

Analyser l'ensemble des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur le site Natura 2000. Mettre en cohérence les objectifs des différents documents d'aménagements forestiers et des Plans simples de gestion et des documents d'urbanisme avec les mesures du Document d'objectifs du site Natura 2000.

- **Localisation**

Ensemble du site Natura 2000.

- **Modalités et recommandations**

Domaine forestier :

- ✓ Intégration des objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire dans les aménagements forestiers des forêts communales de Harréville-les-Chanteurs, Goncourt et Bazoilles-sur-Meuse
- ✓ Intégration des objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire dans les Plans simples de gestion des forêts privées.
- ✓ Recueil des données sur les différents projets soumis à déclaration, autorisation ou approbation.
- ✓ Liste des projets ou programmes relevant de l'article L414-4 du code de l'environnement pour lesquels une étude d'incidence est demandée.

Aménagement du territoire :

- ✓ Veille sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur le site.
- ✓ Prendre en compte les objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire dans la gestion des bords de route (traitements chimiques, débroussaillage des bordures,...), lors des travaux routiers, dans l'entretien des réseaux existants (SNCF,...).

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013.

- **Coûts indicatifs**

Recueil et synthèse des données : 2 jours par an les 2 premières années, soit 4 jours,

Réunions de travail : 2 jours par an les 2 premières années, soit 4 jours,

Coût total : 4 400 € HT (**5 260 € TTC**).

- **Résultats attendus, période d'application**

Cohérence entre les différents documents d'aménagement, de gestion et d'urbanisme avec le DOCOB.

Application de la mesure durant les deux périodes triennales d'application du DOCOB.

- **Indicateurs**

Réalisation de documents de synthèse et nombre de réunions.

## F2 : Modifier les limites du site

Suite à l'étude écologique et socio-économique du site, il apparaît que des modifications des limites du site sont souhaitables.

### Propositions d'extension :

#### - En milieu forestier

- ♦ Certaines parcelles forestières en limite du site Natura 2000 sont incluses en partie dans le périmètre du site. Il serait utile, pour une gestion cohérente de ses parcelles, que soient intégrées les parcelles dans leur intégralité.

Il s'agit en forêt communale

- pour Bazoilles-sur-Meuse des parcelles 8 et 9 de la forêt communale; pour Harréville-les-Chanteurs des parcelles 36, 40, 42, 43, 44, 47 et 48 ;
- pour Goncourt des parcelles 20, 23, 24, 25 et 26.

Il est à souligner que la parcelle 36 sur le finage d'Harréville-les-Chanteurs contient une ancienne carrière ouverte présentant des milieux xériques de grand intérêt écologique (présence d'espèces thermophiles (Orthoptères : *Calliptamus italicus*, *Oedipoda caerulea*, *Chorthippus vagans* (Liste Rouge régionale), *Omocestus haemorrhoidalis* (Liste Rouge régionale) ; Lézard des murailles *Podarcis muralis*).

En forêt privée, à l'ouest du village d'Harréville-les-Chanteurs, la proposition d'extension concerne un habitat du *Tilio-Acerion* (9180).

- ♦ Sur la commune de Bazoilles-sur-Meuse, certaines parcelles privées comprises entre la parcelle 8 et le chemin sont incluses dans le site afin d'assurer la continuité des éléments d'intérêt communautaire (hêtraie calcicole du *Cephalanthero-Fagion* (9150) et forêt de ravin du *Tilio-Acerion* – prioritaire sur le site).

#### - Hors milieu forestier

- ♦ Au nord du périmètre, finage de Bazoilles-sur-Meuse, la vallée de la Meuse (3260, 6430 et 91E0) et les prairies l'entourant (continuité des prairies de fauche mésohygrophiles (6510)) sont ajoutées jusqu'à la voie ferrée.
- ♦ L'ajout de la ZNIEFF de type I FR410007499 "les Pertes de la Meuse" a été proposé par la DREAL Lorraine lors du comité de pilotage visant à valider la première partie du DOCOB. Située au nord du village de Bazoilles-sur-Meuse (cf. carte 2), les milieux inclus seront la Meuse, sa végétation rivulaire et une succession de prairies de fauche et pâturées.

### Propositions de suppressions :

#### - En milieu forestier

- ♦ Sur la commune d'Harréville-les-Chanteurs, les parcelles privées enrésinées n'abritant pas d'habitats prioritaires, à l'est des parcelles communales 38, 39 et 40 (au sud des parcelles 44 et 45).
- ♦ Sur la commune de Goncourt, une partie de forêt privée à l'est de la parcelle 23 dont l'habitat concerné est la Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum* (largement représenté sur le site).
- ♦ Une partie de parcelle communale sur le finage de Bazoilles-sur-Meuse.

#### - Hors milieu forestier

- ♦ Sur Goncourt, retrait d'une parcelle cultivée sans grand intérêt écologique. Les prairies pâturées situées entre la voie ferrée et la parcelle communale 21 sont également soustraites de manière à ce que le site ne comprenne que les parties forestières.
- ♦ Sur Harréville-les-Chanteurs, certaines parcelles privées pâturées au sud et à l'est du village, une parcelle cultivée au lieu-dit "Grimée Fontaine", et une partie de parcelle cultivée en limite nord du territoire communal.
- ♦ Sur Bazoilles-sur-Meuse, une petite portion de terres cultivées.

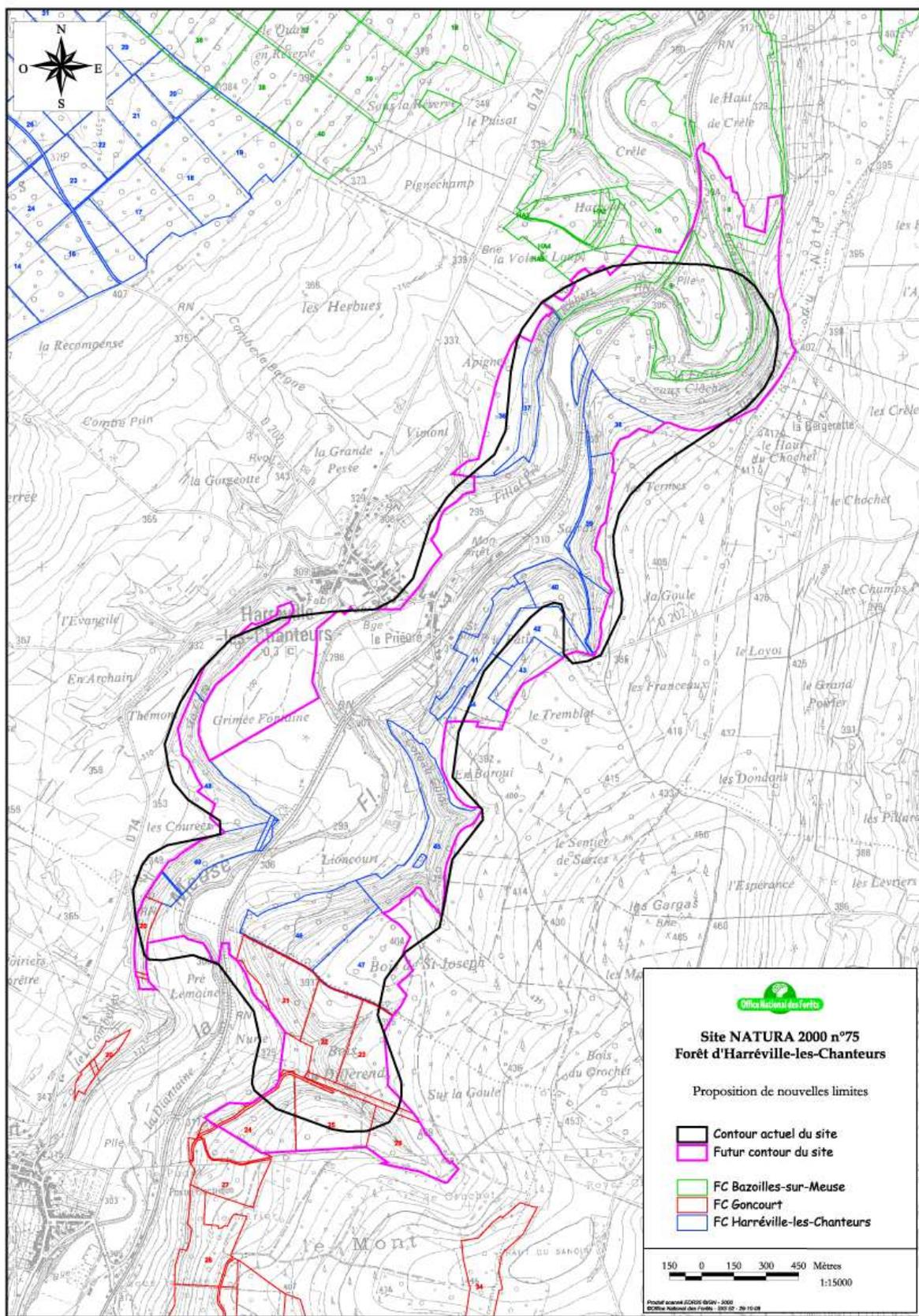
**Synthèse des modifications :**

Communes	Parcelles forestières	Références cadastrales	Ajout/retrait	Surface par commune
<b>Bazoilles-sur-Meuse</b>	Parcelle 8	B 266, C 614, C 915, C 916, C 919	+	9.61 ha
	Parcelle 9		+	
	Ne relevant pas du régime forestier		+	
	Parcelles privées	ZI 17, ZI 16	+	12.51 ha
	Parcelle communale	C 614	-	0.12 ha
	Parcelles privées	ZL 1	-	0.34 ha
<b>Harréville-les-Chanteurs</b>	Parcelle 36	Section ZB 16	+	18.85 ha
	Parcelle 40	D 162 à 165	+	
	Parcelle 42		+	
	Parcelle 43		+	
	Parcelle 44		+	
	Parcelle 47	Section D296	+	
	Parcelle 48	Section ZD3	+	
	Ne relevant pas du régime forestier		+	
	Parcelles privées	ZD 10	+	0.76 ha
Parcelles privées	ZD 19 à 22, ZD 27, 28, 29, 50, 52, 53, 100, 101	-	53.2 ha	
<b>Goncourt</b>	Parcelle 20	ZH 30	+	19.68 ha
	Parcelle 23	C 151	+	
	Parcelle 24		+	
	Parcelle 25		+	
	Parcelle 26		+	
	Parcelles privées	ZH 91, ZH 89, ZH 62	-	9.92 ha
<b>TOTAL</b>			-	<b>2.17 ha</b>

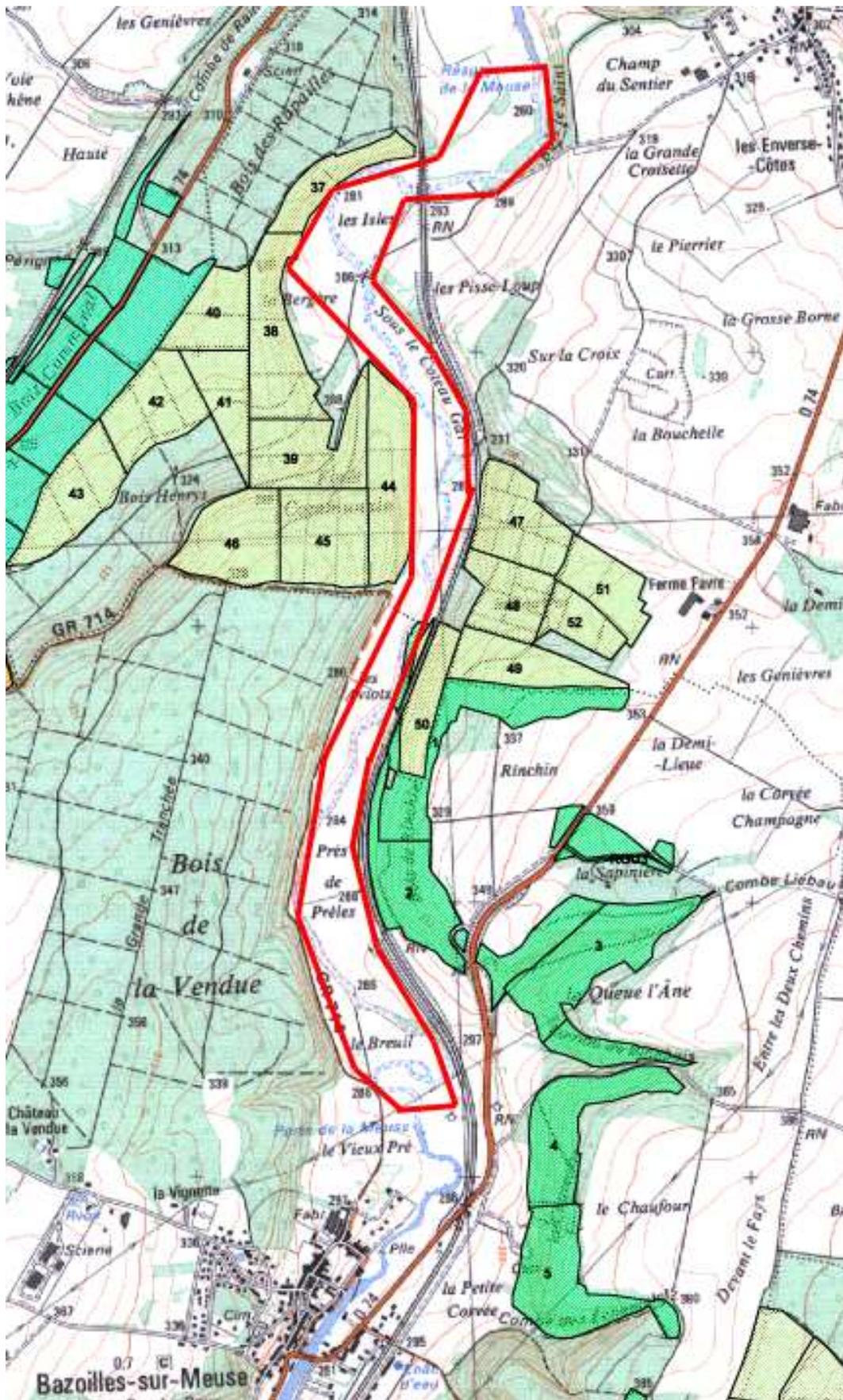
Les modifications des contours initiaux impliqueraient de supprimer 63.58 ha du site actuel et d'ajouter 61.41 ha.

La modification totale des contours correspond donc à une **diminution de surface de 2.17 ha**.

La surface du site passerait ainsi de 431.06 ha à 428.89 ha (réduction de 0.5% hors inclusion de la ZNIEFF des pertes de la Meuse).



Carte 1. Proposition de modification de l'enveloppe initiale.



Carte 2. Proposition d'intégration au site de la ZNIEFF des Pertes de la Meuse.

## G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site

- **Description de la mesure**

Informier et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux, notamment les signataires potentiels des contrats et chartes.

Communiquer, via des réunions d'information, au grand public sur l'intérêt écologique du site Natura 2000, la fragilité de certains habitats, et les mesures de gestion mises en place.

- **Localisation**

Mesure transversale à l'ensemble des sites Natura 2000.

Communes de Harréville-les-Chanteurs, Goncourt et Bazailles-sur-Meuse.

- **Modalités et recommandations**

Organisation des réunions du Comité de Pilotage.

Organisation d'une réunion d'information au profit des propriétaires, exploitants et usagers, acteurs locaux, dans les villages du site.

Conception d'un bulletin d'information comprenant, la rédaction, l'infographie, l'impression d'un document 4 pages couleur.

Impression de 300 exemplaires.

Plan de diffusion de la plaquette.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013.

- **Coûts indicatifs**

Comité de pilotage : 4 réunions durant les 2 périodes triennales d'animation, compris préparation et compte-rendu : 600 € HT par réunion, soit un total de 2 400 € HT.

Synthèse, organisation d'une réunion d'animation locale : 800 € HT.

Conception, impression, diffusion d'une plaquette d'information la deuxième année d'animation du DOCOB : 6 000 € HT.

Coût total estimé à **9 200 € HT (11 010 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

A travers l'application des mesures du DOCOB, reconnaissance du patrimoine naturel local par les acteurs locaux.

- **Indicateurs**

Nombre de réunions.

Nombre de bulletins d'information et nombre d'exemplaires diffusés.

## H1 : Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le Document d'objectifs

- **Objectif de la mesure**

Mettre en place un tableau de bord permettant de comparer de manière qualitative l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire entre l'approbation du document d'objectifs et le terme des six ans.

Examiner les mesures inscrites dans le Document d'Objectifs en estimant leur degré de réalisation, les surfaces concernées et les moyens financiers mobilisés.

- **Localisation**

Ensemble du site Natura 2000.

- **Modalités et recommandations**

- ✓ Liste des mesures,
- ✓ Bilan triennal du taux de réalisation de chaque action,
- ✓ Cartographie des habitats du site au terme de deux périodes d'application du DOCOB ou concomitamment à des actions de terrain faisant apparaître une évolution rapide de certains habitats,
- ✓ Synthèse des suivis,
- ✓ Synthèse des données auprès de tous les acteurs et usagers concernés,
- ✓ Mise en place des indicateurs propres pour évaluer et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ Comparaison des résultats en début et fin de deux périodes d'application du DOCOB,
- ✓ Conclusion sur l'effort de réalisation,
- ✓ Propositions d'amélioration.

- **Niveau de priorité**

Action prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013.

- **Coûts indicatifs**

Elaboration d'un tableau de bord en début de période : 4 jours (2 200 € HT).

Suivi annuel de la mise en place et de l'avancement des mesures 1 jour/an soit 6 jours sur deux périodes triennales d'animation du DOCOB (3 300 € HT).

Cartographie des habitats au terme de deux périodes d'animation du DOCOB (3 jours) (1 650 € HT).

Synthèse des suivis (5 jours) (2 750 € HT).

Coût total : **9 900 € HT (11 840 € TTC)**.

- **Résultats attendus, période d'application**

Le résultat attendu est la bonne mise en place des mesures préconisées dans le DOCOB et le suivi de leur efficacité.

Un suivi annuel est nécessaire, à une échelle plus restreinte, sur un échantillon d'habitats et d'espèces représentatifs du site.

- **Indicateurs**

Nombre de mesures suivies. Rédaction du document. Pertinence de la synthèse.

## I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs sur le site

- **Description de la mesure**

Animer, coordonner la mise en œuvre des mesures du Document d'objectifs du site.  
Rédiger un rapport annuel technique et financier.

- **Localisation**

Ensemble des habitats du site Natura 2000.

- **Description des actions**

Les différentes étapes :

- ✓ Mettre en place, animer et coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs du site,
- ✓ Accompagner la mise en œuvre et le suivi des contrats Natura 2000,
- ✓ Rédiger au besoin, une proposition de cahiers des charges complémentaires pour les études et actions de gestion,
- ✓ Veiller à une conduite coordonnée des actions,
- ✓ Réaliser un rapport triennal financier et technique des mesures mises en place,
- ✓ Assurer une contribution technique et scientifique à l'animation du comité de pilotage,
- ✓ Constituer une veille/conseil vis à vis des nouveaux projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire du site.

Les mesures concernées :

- ✓ Mettre en place les inventaires et les suivis (Mesures E1 à E5),
- ✓ Suivi de la mesure F1 ; « Mettre en cohérence les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire avec le Document d'Objectifs »,
- ✓ Mise en œuvre de la mesure G1 « Informer et sensibiliser les acteurs locaux »,
- ✓ Mise en œuvre de la mesure H1 « Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et suivi des actions prévues dans le Document d'Objectifs ».

- **Priorité d'action**

Action prioritaire.

- **Financement**

Mesure 323-A du Document Régional de Développement Rural 2007-2013.

- **Coûts indicatifs**

Accompagner la mise en œuvre et le suivi des contrats Natura 2000 : 2 jours/an les 2 premières années et 1 jour/an dans la suite des deux périodes triennales d'animation du DOCOB, soit 8 jours (4 400 € HT).

Rédiger, au besoin, des proposition de cahiers des charges complémentaires pour les études et actions de gestion : 2 jours/an les 2 premières années soit 4 jours (2 200 € HT).

Veiller à une conduite coordonnée des actions : 1 jour /an pendant les deux périodes triennales d'animation du DOCOB, soit 6 jours (3 300 € HT).

Réaliser un rapport triennal financier et technique des mesures mises en place : 3 jours/rapport soit 6 jours (3 300 € HT).

Assurer une contribution technique et scientifique à l'animation du Comité de suivi et veille/conseil : 1 jour/an pendant les deux périodes triennales d'animation du DOCOB soit 6 jours (3 300 € HT).

Coût total : **16 500 € HT (19 730 € TTC).**

- **Résultats attendus, période d'application**

Le résultat attendu est la bonne mise en place des mesures préconisées dans le DOCOB, leur bonne application et le suivi de leur efficacité.

La période d'application correspond aux deux périodes d'application du DOCOB.

Un suivi annuel sera cependant nécessaire, à une échelle plus restreinte, sur un échantillon d'habitats et d'espèces représentatifs du site.

- **Indicateurs**

Pourcentage de contractualisation.

**E.1 Tableau récapitulatif des mesures, des priorités d'action par entité de gestion**

Le tableau ci-dessous dresse un récapitulatif des actions proposées par entité de gestion et par objectif. Trois niveaux de priorités sont identifiés :

- Action prioritaire,
- Action s'inscrivant dans le moyen terme,
- Action non prioritaire.

Le classement tient compte des contraintes écologiques et des pratiques actuelles analysées dans l'étude socio-économique.

ENTITE DE GESTION	OBJECTIFS	MESURES	HABITATS ET ESPECES CONCERNES	PRIORITE	NATURE DE LA MESURE
EGA : Milieux forestiers	OSA : Amélioration et entretien des milieux forestiers	A1 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	- Hêtraie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130) Hêtraie calcicole du <i>Cephalanthero-Fagion</i> (9150) Chênaie charmaie médioeuropéenne du <i>Carpinion betuli</i> (9160) Forêts de ravin du <i>Tilio-Acerion</i> (9180)	Moyen terme	Contrat F 22715
		A2 : Transformation progressive des peuplements résineux (Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production)	- Hêtraie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130)	Moyen terme	Contrat F 22705
		A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif	- Chênaie charmaie médioeuropéenne du <i>Carpinion betuli</i> (9160) Forêt de ravin du <i>Tilio-Acerion</i> (9180), Hêtraie calcicoles du <i>Cephalanthero-Fagion</i> (9150)	Moyen terme	Contrat F 22716
		A4 : Mise en place d'un réseau d'arbres à cavités et de bois sénescents et/ou d'îlots de sénescence	- Hêtraie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130), Chênaie-charmaie médioeuropéenne du <i>Carpinion-betuli</i> (9160), Forêts de ravin du <i>Tilio-Acerion</i> (9180), Hêtraie calcicole du <i>Cephalanthero-Fagion</i> (9150)	Moyen terme	Contrat F 22712
EGB : Milieux ouverts	OSB : Restauration de la dynamique des milieux ouverts	B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger)	- Pelouse calcicole (6210)	Prioritaire	Contrat A32305R
EGC : Milieux humides	OSC : Maintien et restauration des milieux humides	C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation et absence de fertilisation	- Mégaphorbiaies eutrophes (6430), Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260)	Prioritaire	Contrat CA HARR HE1
		C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	- Forêt alluviale résiduelle (91EO)	Prioritaire	Contrat A32311R ou F22706
		C3 : Elimination ou limitation d'une espèce végétale indésirable	- Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Prioritaire	Contrat A32320P et R
EGD : Prairies mésophiles	OSD : Entretien des prairies de fauche	D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation sur prairie	- Prairies de fauche (6510)	Prioritaire	Contrat CA HARR HE2
Inventaires et suivis	OSE : Inventaires et suivis	E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire	- Pelouse calcicole (6210), Forêts alluviales résiduelles (91E0)	Prioritaire	Suivi scientifique
		E2 : Inventaire de l'avifaune	- Tous milieux	Non prioritaire	Suivi scientifique
		E3 : Inventaire des Chiroptères	- Tous milieux	Non prioritaire	Suivi scientifique
		E4 : Inventaire des Amphibiens et Reptiles	- Tous milieux favorables	Non prioritaire	Suivi scientifique
		E5 : Inventaire des Lépidoptères	- Tous milieux favorables	Non prioritaire	Suivi scientifique
Ensemble du site	OTF Mise en cohérence des politiques publiques et d'aides	F1 : Mettre en cohérence les documents de gestion et d'urbanisme du site avec le DOCOB	Ensemble du site Natura 2000	Prioritaire	Animation générale DOCOB
		F2 : Modifier les limites du site	Ensemble du site Natura 2000	Non prioritaire	
	OTG : Développement de l'information sur le site	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site	Ensemble du site Natura 2000	Prioritaire	Animation générale DOCOB
	OTH : Mise en place d'indicateurs de suivi	H1 : Mettre en place un tableau de bord des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le Document d'objectifs	Ensemble du site Natura 2000	Prioritaire	Animation générale DOCOB
	OTI : Animation, coordination de la mise en œuvre du DOCOB	I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs sur le site	Ensemble du site Natura 2000	Prioritaire	Animation générale DOCOB

## E.2 Tableau récapitulatif des coûts par entité de gestion et par mesure

ENTITE DE GESTION	MESURES	Nature	Quantité	Unité	Coût unitaire de la mesure		
					PU € HT	TOTAL € HT	TOTAL € TTC
EGA : Milieux forestiers	A1 : Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers selon une logique non productive	Travaux	5	ha	800	4 000	4 780
	A2 : Transformation progressive des peuplements résineux (Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production)	Travaux	1.47	ha	4 000	5 880	7 030
	A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif	Surcoût travaux	100	m <sup>3</sup>	17	1 700	2 030
	A4 : Mise en place d'un réseau d'arbres à cavités et de bois sénescents et/ou d'îlots de sénescence	Travaux	1	ha	1 600	1 600	1 910
EGB : Milieux ouverts	B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Travaux	0.41/0.41	ha	3 000/4 200	1 230/1 720	3 530
EGC : Milieux humides	C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation	Travaux	Mesures 214I du catalogue PDRH 2007-2013				
	C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Travaux	A définir sur devis				
	C3 : Elimination ou limitation d'une espèce végétale indésirable	Travaux	A définir sur devis				
EGD : Prairies mésophiles	D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation minérale sur prairie	Travaux	Mesures 214I du catalogue PDRH 2007-2013				
EGE : Inventaires et suivis	E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire	Etude - Suivi	7.5	jour	550	4 120	4 930
	E2 : Inventaire de l'avifaune	Etude - Suivi	9	jour	550	4 950	5 920
	E3 : Inventaire des Chiroptères	Etude - Suivi	10	jour	550	5 500	6 580
	E4 : Inventaire des Amphibiens et des Reptiles	Etude - Suivi	8	jour	550	4 400	5 260
	E5 : Inventaire des Lépidoptères	Etude - Suivi	Coût intégré dans la mesure E4				
Ensemble du site	F1 : Mettre en cohérence les documents de gestion et d'urbanisme du site avec le DOCOB	Etude - Suivi	8	jour	550	4 400	5 260
	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site : Réunions du Comité de pilotage	Etude - Suivi	4	unité	600	2 400	2 870
	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site : Réunion d'animation locale	Etude - Suivi	1	unité	800	800	960
	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site : Plaquette d'information	Etude - Suivi	1	unité	6 000	6 000	7 180
	H1 : Mettre en place un tableau de bord des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le document d'objectifs	Etude - Suivi	18	jour	550	9 900	11 840
	I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs sur le site	Etude - Suivi	30	jour	550	16 500	19 730
<b>TOTAL</b>						<b>75 100</b>	<b>89 810</b>

### E.3 Programmation indicative

Présentation par niveau de priorité.

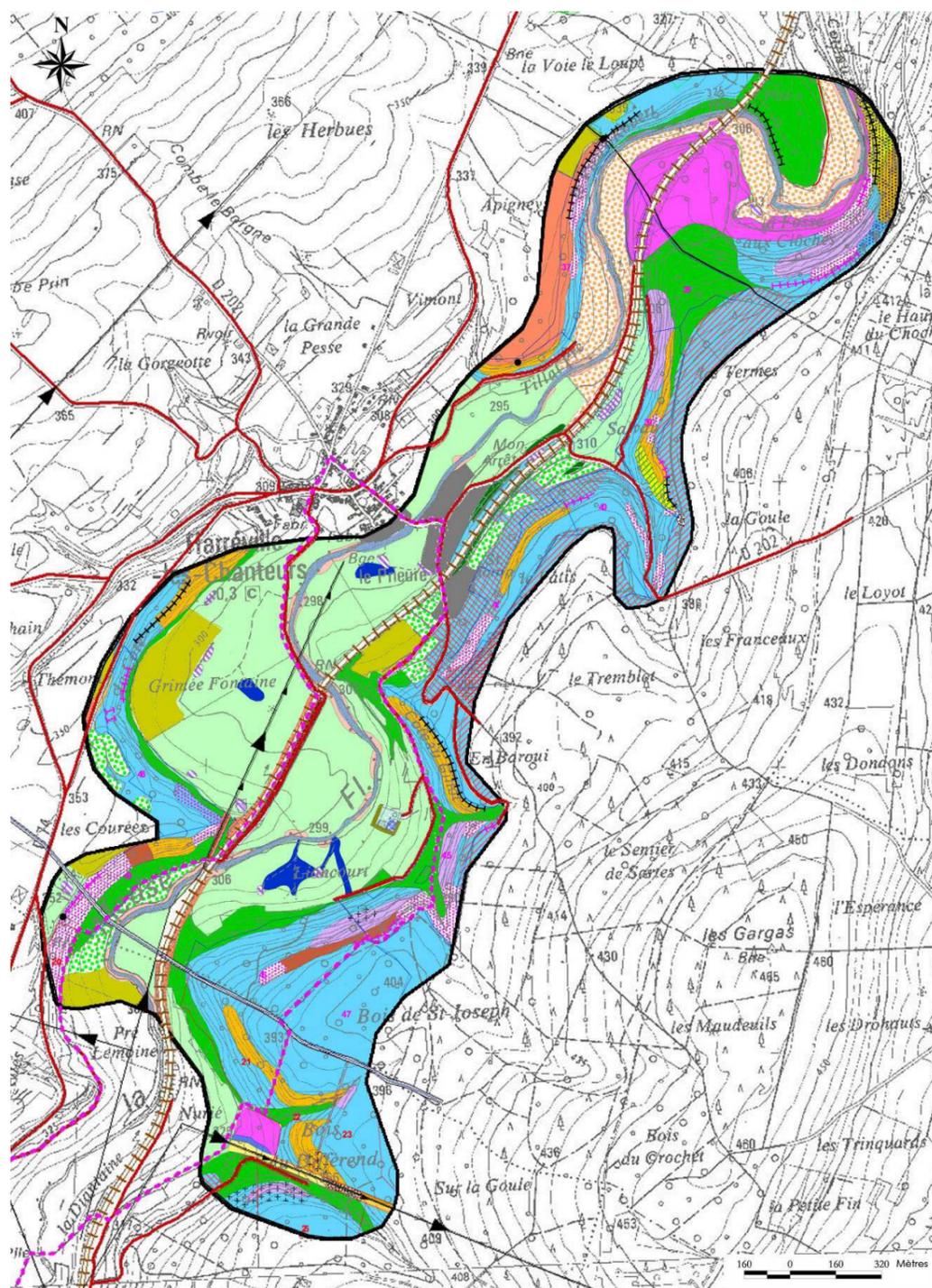
(en violet montants liés aux contrats, en bleu, aux suivis scientifiques et en vert à l'animation).

ENTITE DE GESTION	MESURES	Priorité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total coûts contrat € TTC	Total coûts suivi scientifique € TTC	Total coûts animation € TTC	Total général
EGB : Milieux ouverts	B1 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts	Prioritaire	1 765					1 765	3 530			3 530
EGC : Milieux humides	C1 : Gestion extensive des prairies par pâturage, avec limitation ou absence de fertilisation	Prioritaire							A définir			
EGC : Milieux humides	C2 : Entretien ou réhabilitation de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Prioritaire							A définir			
EGC : Milieux humides	C3 : Elimination ou limitation d'une espèce végétale indésirable	Prioritaire							A définir			
EGD : Prairies de fauche	D1 : Retard de fauche et limitation ou absence de fertilisation sur prairie	Prioritaire							A définir			
EGE : Inventaires et suivis	E1 : Suivi de l'effet des actions de gestion sur trois milieux d'intérêt communautaire	Non prioritaire	2 465					2 465		4 930		4 930
EGE : Inventaires et suivis	E2 : Inventaire de l'avifaune	Non prioritaire		5 920						5 920		5 920
EGE : Inventaires et suivis	E3 : Inventaire des Chiroptères	Non prioritaire			6 580					6 580		6 580
EGE : Inventaires et suivis	E4 : Inventaire des Amphibiens et des Reptiles	Non prioritaire				5 260				5 260		5 260
EGE : Inventaires et suivis	E5 : Inventaire des Lépidoptères	Non prioritaire	Coût intégré à la mesure E4									
Ensemble du site	F1 : Mettre en cohérence les documents de gestion et d'urbanisme du site avec le DOCOB	Prioritaire	2 630	2 630							5 260	5 260
Ensemble du site	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site : <b>Réunions du Comité de pilotage</b>	Prioritaire	710		720	720		720			2 870	2 870
Ensemble du site	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site plaquette : <b>Réunion d'animation</b>	Prioritaire	960								960	960
Ensemble du site	G1 : Informer et sensibiliser les acteurs du site : <b>Plaquette d'information</b>	Prioritaire		7 180							7 180	7 180
Ensemble du site	H1 : Mettre en place un tableau de bord des indicateurs qualitatifs de gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et un suivi des actions prévues dans le Document d'objectifs	Prioritaire	3 840	1 200	1 200	1 210	1 210	3 180			11 840	11 840
Ensemble du site	I1 : Animer, coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs sur le site	Prioritaire	3 940	3 950	3 950	1 970	1 970	3 950			19 730	19 730

ENTITE DE GESTION	MESURES	Priorité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total coûts contrat € TTC	Total coûts suivi scientifique € TTC	Total coûts animation € TTC	Total général
EGA : Milieux forestiers	A1 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Gestion à moyen terme			2 400		2 380		4 780			4 780
EGA : Milieux forestiers	A2 : Transformation progressive des peuplements résineux (Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production)	Gestion à moyen terme			3 515			3 515	7 030			7 030
EGA : Milieux forestiers	A3 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif	Gestion à moyen terme		1 015		1 015			2 030			2 030
EGA : Milieux forestiers	A4 : Mise en place d'un réseau d'arbres à cavités et de bois sénescents et/ou d'îlots de sénescence	Gestion à moyen terme							Néant			
<b>Total coût par an</b>			<b>16 310</b>	<b>21 895</b>	<b>18 375</b>	<b>10 175</b>	<b>5 560</b>	<b>15 595</b>	<b>17 370</b>	<b>22 690</b>	<b>47 840</b>	<b>87 900</b>

Années	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Total coûts contrat € TTC	1 765	1 015	5 915	1 015	2 380	5 280
Total coûts suivi scientifique € TTC	2 465	5 920	6 580	5 260		2 465
Total coûts animation € TTC	12 080	14 960	5 870	3 900	3 180	7 850

Annexe : Carte des habitats d'intérêt communautaire



**SITE NATURA 2000 N°75**  
**Forêt d'HARREVILLE-LES-CHANTEURS**  
 Cartographie des habitats

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> Routes, voies empierrées</li> <li> Voie ferrée</li> <li> Villages</li> <li> Lignes EDF</li> <li> Gazoduc</li> <li> Meuse</li> <li> Ripisylves</li> <li> Pâtures</li> <li> Bosquets</li> <li> Alignement d'arbres</li> <li> Parcs &amp; jardins</li> <li> Prairies de fauche</li> <li> Cultures</li> <li> Zones rudéralisées</li> <li> Recrus forestiers caducifoliés</li> <li> Fruticées du Berberidion</li> <li> Pelouses &amp; Fruticées</li> <li> Mégaphorbiaies</li> <li> Frênaies - Chênaies</li> <li> Chênaies - Charmaies</li> <li> Sources calcaires pétrifiantes</li> <li> Hêtraies à Mélèze</li> <li> Plantations de résineux</li> <li> Hêtraies à Dentaire</li> <li> Tillaies - Erablaies à Scolopendre</li> <li> Hêtraies à Carex</li> <li> Tillaies sèches</li> <li> Peuplements transitionnels entre Hêtraie à Mélèze / Tillaie - Erablaie</li> <li> Peuplements transitionnels entre Hêtraie à Mélèze / Tillaie sèche</li> <li> Peuplements transitionnels entre Tillaie sèche / Tillaie - Erablaie</li> <li> Falaises calcaires ensoleillées</li> <li> Falaises calcaires hygrosclérophiles</li> <li> Grottes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualification de l'eau</li> <li>Végétation aquatique</li> <li>Végétation des berges</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rivières de plaine du Métopotamon</li> <li>Végétation des rivières oligotrophes</li> <li>Végétation des rivières eutrophes</li> <li>Formations herbacées riveraines mixtes</li> <li>Phragmitaies inondées</li> <li>Communautés à Sagittaire, Rubaniers, Jonc fleuri...</li> <li>Végétation à Baldingère</li> <li>Magnocariçaies</li> </ul> |
|--|---|---|

